

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2372

26 septembre 2013

SOMMAIRE

Eyre S.à r.l.	113856	Shangri Finance S.A.	113819
Galeria Kaufhof Holding S.à r.l.	113819	Shelley Bay Finance S.A.	113820
Lux Pro Clean	113853	Shining Investments S.A.	113820
Moringa S.C.A., SICAR	113822	SHR Grosvenor Square S. à r.l.	113820
QGX Golden Hills S.à r.l.	113810	Sielac S.à r.l.	113856
QGX Metals S.à r.l.	113810	SIGNA Prime Luxembourg Holding S.à r.l.	113819
Racing & Competition Machines	113811	Signet Luxembourg Finance S.à r.l.	113814
Racing & Competition Machines	113811	Signet Luxembourg Holdings S.à r.l.	113814
Rawstone Business Holding S.A.	113813	Signet Luxembourg S.à r.l.	113815
Real Estate Asset Management S.A.	113812	Silvanus Property S.A.	113856
Réalisations Techniques et Commerciales Internationales S.A.	113811	Silver Spring Funds	113815
Risk & Reinsurance Solutions S.A. en abrégé "2RS"	113811	Sipar Immo S.A.	113821
RM2 S.A.	113812	SIPF II B S.à r.l.	113813
Rock Ridge RE 14	113810	Sixtine Capital	113813
ROMAKA, société à responsabilité limitée & Cie	113812	S.L.E.G. S.A.	113811
Rovari S.A.	113813	Société Nationale de Circulation Automobile S.à r.l.	113821
Rovere Sicav	113810	Société Nationale de Contrôle Technique S.A.	113812
Sandalfin S.A.	113816	Socomet S.A.	113822
Sanibel Participations Ltd	113816	SOLAR and RENEWABLE ENERGY INVESTMENTS S.A. en abrégé SO.R.E.I. S.A.	113821
Sarafina S.à r.l.	113812	Solarex S.à r.l.	113815
Sarnia S.à r.l.	113817	Sonara S.A.	113815
Sasori	113813	Springer Science + Business Media S.A.	113815
Schreinerei Gangolf S. à r.l.	113814	Stanton CDO I S.A.	113816
SCM International Private Equity Select IV	113817	St Mark S.à r.l.	113822
SDP Lux S.à r.l.	113817	Stock Spirits Group Luxembourg Holdings S.à r.l.	113820
Self Service Rocade Sàrl	113818	Stroud Luxembourg Sàrl	113816
Semeraro Investments S.A.	113817	SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l.	113814
Sems Internationale S.A.	113818	Technology in Central and Eastern Europe Lux S.à r.l.	113820
Sentrylux S.à r.l.	113819	Tropez International S.à r.l.	113821
Serco Luxembourg S.A.	113818		
Serrurerie Marc Bouchart s.à r.l.	113819		
SGAM AI HDG Partners	113818		
SGAM AI Hudson	113819		

QGX Golden Hills S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 138.489.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 4 juillet 2013:

1. La démission de Madame Céline PIGNON gérant a été acceptée avec effet au 1^{er} août 2013.
2. Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et demeurant au 156, rue Albert Uden L-2652 Luxembourg a été nommé gérant avec effet au 1^{er} août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013111561/16.

(130135250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

QGX Metals S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 138.488.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 4 juillet 2013:

1. La démission de Madame Céline PIGNON gérant a été acceptée avec effet au 1^{er} août 2013.
2. Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et demeurant au 156, rue Albert Uden L-2652 Luxembourg a été nommé gérant avec effet au 1^{er} août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013111562/16.

(130135251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Rock Ridge RE 14, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.244.

—
Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2013111568/11.

(130134652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Rovere Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 144.972.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013111596/11.

(130134476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

R.T.C.I. S.A., Réalisations Techniques et Commerciales Internationales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 281, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013111563/10.

(130134463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Risk & Reinsurance Solutions S.A. en abrégé "2RS", Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013111566/10.

(130135099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Racing & Competition Machines, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.I. Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 14.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111571/10.

(130134948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Racing & Competition Machines, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.I. Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 14.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111573/10.

(130134950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

S.L.E.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.910.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

1^{er} dépôt le 8 juillet 2013, numéro de dépôt L130112929.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013111599/14.

(130134840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Real Estate Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.371.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013111584/10.

(130134553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

RM2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 143.964.

Le bilan et annexes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111593/10.

(130135481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

ROMAKA, société à responsabilité limitée & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 27.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013111594/10.

(130135211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Sarafina S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.877.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111600/11.

(130134479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Société Nationale de Contrôle Technique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, 11, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.216.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2013 a:

- décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat comme réviseur d'entreprises INTERAUDIT, n° RCS B29501 avec siège social à 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg pour un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013111654/13.

(130134895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Rawstone Business Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.314.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 juillet 2013

En date du 30 juillet 2013, l'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Schmit en tant qu'administrateur unique de la Société.

A cette même date, l'Assemblée décide de nommer Monsieur Abramczyk Emmanuel, Administrateur, résidant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté en tant que nouvel administrateur unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale en 2019.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2013111577/15.

(130134369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Rovari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.601.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111595/10.

(130135538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Sasori, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.278.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013111602/11.

(130135262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

SIPF II B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Höhenhof.

R.C.S. Luxembourg B 142.050.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111648/9.

(130134734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Sixtine Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 162.785.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111649/9.

(130135258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Schreinerei Gangolf S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 134.305.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111603/10.

(130135361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Signet Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.450.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 146.368.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 1^{er} août 2013, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Jean Marc McLean, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013111605/15.

(130135426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Signet Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 60.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 146.366.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 1^{er} août 2013, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013111606/15.

(130135427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 110.638.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 2 juillet 2013

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2014, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2013111617/14.

(130134879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Signet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 146.367.

—
EXTRAITL'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 1^{er} août 2013, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat.

- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013111607/15.

(130135425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Silver Spring Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.629.

Le Bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013111611/10.

(130135302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Springer Science + Business Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 89.452.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013111614/11.

(130135366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Solarex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6951 Olingen, 5, rue d'Eschweiler.

R.C.S. Luxembourg B 169.250.

Le bilan au 31 décembre 2012 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111660/9.

(130135320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Sonara S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111661/9.

(130135311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Stanton CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 89.354.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111615/10.

(130135029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Stroud Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 150.666.

EXTRAIT

Il résulte des décisions écrites de l'associé unique de la Société du 10 juillet 2013 que

1. La démission de Madame Céline PIGNON gérant A, a été acceptée avec effet au 1^{er} août 2013.
2. Monsieur Gérard McCaul, né le 2 décembre 1983 à Monaghan (Irlande) et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant A avec effet au 1^{er} août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013111616/16.

(130135145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Sandalfin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 39.932.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 juillet 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur SARTI Francesco et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé Président du Conseil d'administration.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

SANDALFIN S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2013111619/17.

(130135085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Sanibel Participations Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 143.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013111620/11.

(130135499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Sarnia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 33.623.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La société

Signature

Référence de publication: 2013111622/11.

(130135490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

SCM International Private Equity Select IV, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111627/11.

(130134928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

SDP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 68.421,79.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.496.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil de gérance de la société en date du 10 juillet 2013

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 10 juillet 2013.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Jérémie BONNIN, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Laurent GODINEAU, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111629/16.

(130135161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Semeraro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 84.209.

*Rectificatif du dépôt du 26/07/2013 numéro L130128783**Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue le 26 juin 2013*

Personne chargée du contrôle des comptes:

L'assemblée accepte la démission de la société HRT Révision S.A. de sa fonction de réviseur d'entreprises de la Société et décide de nommer en son remplacement la société A3T S.A., ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes pour la révision des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013111632/16.

(130134432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Self Service Rocade Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 28, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 70.434.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013111631/10.

(130135144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Sems Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 30.428.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 9 juillet 2013

Monsieur Georges DIEDERICH est révoqué de sa fonction d'administrateur.

Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

SEMS INTERNATIONALE S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013111633/16.

(130135090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Serco Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.506.

Extrait rectificatif (dépot initial n° L120215984)

Par résolution écrite de l'actionnaire unique en date du 11 décembre 2012, l'actionnaire unique a décidé d'adopter la résolution suivante:

1. Monsieur Christophe Gaul, né le 03 Avril 1977 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur de la société avec effet au 19 novembre 2012 et jusqu'au 19 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013111635/17.

(130134850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

SGAM AI HDG Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.975.

Lyxor Asset Management, prend note en qualité de liquidateur du changement, en date du 15 juillet 2013, de l'adresse du siège social de la Société et du transfert des activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111637/11.

(130135563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Sentrylux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 9, Groussgaass.
R.C.S. Luxembourg B 159.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111634/10.

(130135465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Serrurerie Marc Bouchart s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 15, rue de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 74.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013111636/10.

(130134761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

SGAM AI Hudson, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 102.392.

Lyxor Asset Management, prend note en qualité de liquidateur du changement, en date du 15 juillet 2013, de l'adresse du siège social de la Société et du transfert des activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111638/11.

(130135562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Shangri Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 100.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013111639/12.

(130134498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

**SIGNA Prime Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Galeria Kaufhof Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 165.801.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2013111644/11.

(130135184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Shelley Bay Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 143.135.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2013111640/12.

(130134814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Shining Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111641/10.

(130134909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

SHR Grosvenor Square S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.490.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111642/10.

(130135554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Stock Spirits Group Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 127.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STOCK SPIRITS GROUP LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.
United International Management S.A.

Référence de publication: 2013111670/11.

(130135101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Technology in Central and Eastern Europe Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 133.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Anke Jager.

Référence de publication: 2013111677/11.

(130135223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Sipar Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.015.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/7/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013111647/10.

(130134810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

SOLAR and RENEWABLE ENERGY INVESTMENTS S.A. en abrégé SO.R.E.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.392.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 3 juin 2013:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Patricia JUPILLE ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2019.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Pour SOLAR AND RENEWABLE ENERGY INVESTMENTS S.A. SO.R.E.I. S.A.

Signature

Référence de publication: 2013111659/15.

(130134703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Société Nationale de Circulation Automobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5230 Sandweiler, 11, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 6.795.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2013 a:

- pris acte de la démission de M. Guy AREND en tant qu'administrateur au sein du Conseil d'Administration;
- désigne Mme Viviane RISCETTE, née le 31 mars 1962 à Luxembourg, demeurant à L-6850 Manternach, 8 um Eer, comme nouvel administrateur au sein du Conseil d'Administration en remplacement de M. Guy AREND jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2015;
- décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat comme réviseur d'entreprises INTERAUDIT, n° RCS B29501 avec siège social à 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg pour un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013111653/17.

(130134896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Tropez International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 149.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013111683/12.

(130134413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

St Mark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 133.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111664/9.

(130135264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Socomet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 55.490.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013111657/10.

(130135270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Moringa S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 173.989.

In the year two thousand thirteen, on the thirteenth day of August.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of shareholders (hereinafter the "Meeting") of Moringa S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 19 December 2012, registered with the Luxembourg Registre du Commerce et des Sociétés under number B 173989 (hereinafter the "Company").

The Meeting is opened at 3.45 p.m., under the chair of Mr. Mickaël Labigne, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr. Adrian Aldinger, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

A. The agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of the duration of the Company and consequent amendment of article 2 of the articles of incorporation (the "Articles");
2. Amendment of article 14 of the Articles in relation to the procedure applicable to the compulsory redemption of shares;
3. Amendment of the voting rights of shareholders at the general meetings of shareholders and consequent amendment of articles 24, 25 and 26 of the Articles;
4. Subsequent full restatement of the Articles; and
5. Miscellaneous.

B. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list and the proxies of the represented shareholders, being signed by the shareholders, the board of the Meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time for registration purpose;

C. According to the attendance list, out of thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) Ordinary Shares and the one (1) General Partner Share in issue, thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) Ordinary Shares and the one (1) General Partner Share are represented, i.e. 100 % of the issued shares;

D. All shareholders being present or represented and considering themselves as being duly convened and informed of the agenda, the Meeting may take place without justifying the sending of any convening notice, in accordance with article 24 of the Articles;

E. The present Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda;

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The Meeting decides to amend the duration of the Company and to subsequently amend the article 2 of the Articles as to read as follows:

« **Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for a limited duration, the term of the Company being the twelfth (12th) anniversary of its incorporation, being 19 December 2024 without prejudice to one (1) possible extension of two (2) years followed by two (2) further possible extensions of one (1) year each at the proposal of the General Partner with the approval of the general meeting of shareholders of the Company with a majority representing not less than two thirds (2/3) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at such meeting with a fifty percent (50%) quorum requirement.

In any case, the Company may enter into liquidation at any time upon proposition of the General Partner by a resolution of the general meeting of the shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of the Articles."

Second Resolution

The Meeting decides to amend the article 14 of the Articles in relation to the procedure applicable to the compulsory redemption of shares as to read as follows:

« **Art. 14. Limitations of the Ownership of Shares.** The General Partner may restrict or block the ownership of shares in the Company by any natural person or legal entity if the General Partner considers that this ownership violates the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or of any other country, or may subject the Company to taxation in a country other than the Grand Duchy of Luxembourg.

In such instance, the General Partner may:

a) decline to issue any shares when it appears that such issue might or may have as a result the allocation of ownership of the shares to a person who is not authorised to hold shares in the Company; and/or

b) proceed with the compulsory redemption of all the relevant shares if it appears that a person who is not authorised to hold such shares in the Company, either alone or together with other persons, is the owner of shares in the Company, or proceed with the compulsory redemption of any or a part of the shares, if it appears to the Company that one (1) or several persons is or are an owner or owners of a proportion of the shares in the Company in such a manner that this may be detrimental to the Company. The following procedure applicable to fully paid shares issued by each of the compartments registered in the name of a defaulting investor in accordance with the private placement memorandum of the Company (the "Defaulted Redeemable Shares") shall be applied in accordance with the private placement memorandum of the Company:

(i) the General Partner shall send a notice (hereinafter called the "Redemption Notice") to the defaulting investor possessing the Defaulted Redeemable Shares; the Redemption Notice shall specify the Defaulted Redeemable Shares to be redeemed, the price to be paid, and the place where this price shall be payable. The Redemption Notice may be sent to the Defaulting Investor by recorded delivery letter to his last known address. The defaulting investor in question shall be obliged without delay to deliver to the Company the certificate or certificates, if there are any, representing the Defaulted Redeemable Shares specified in the Redemption Notice. From the close of business of that day specified in the redemption notice, the defaulting investor shall cease to be the owner of the Defaulted Redeemable Shares specified in the Redemption Notice and the certificates representing these Shares shall be rendered null and void in the financial and legal records of the Company;

(ii) in such compulsory redemption, the redemption price per share will be equal to the lesser of:

- the amount already drawn down and paid by the defaulting investor, less (a) any default interest due, (b) any equalisation interest paid, if any and (c) any distributions made to the defaulting investor, and

- seventy-five percent (75%) of the net asset value of such Defaulted Redeemable Shares on the relevant redemption date, less default interest on the unpaid part of the subscription amounts due, as well as administration and miscellaneous costs and expenses borne by the Company in respect of such default.

The above-mentioned redemption price will be payable only at the close of the liquidation process of the relevant Compartment(s).

The price at which the shares specified in the redemption notice shall be redeemed (the "Redemption Price") shall in such instances be equal to the net asset value per share. Payment of the Redemption Price will be made to the owner of such shares in the reference currency of the relevant Class, except during periods of exchange restrictions, and will be deposited by the Company, within a period of time customary to the industry with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender of the Share certificate or certificates, if issued, representing the Shares specified in such notice. Upon deposit of such Redemption Price as aforesaid, no person interested in the Shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholders appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the Share certificate or certificates, if issued, as aforesaid. The exercise by the Company of this power shall not be questioned or

invalidated in any case, on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided that in such case said powers were exercised by the Company in good faith.

In particular, the General Partner may restrict or block the ownership of shares in the Company by any "US Person" unless such ownership is in compliance with the relevant US laws and regulations. The term "US Person" means any resident or person with the nationality of the United States of America or one of their territories or possessions or regions under their jurisdiction, or any other company, association or entity incorporated under or governed by the laws of the United States of America or any person falling within the definition of "US Person" under such laws.

Given the above, and for the avoidance of doubt, in the event the General Partner finds out that a potential investor in any of the Compartments, or an already existing shareholder in any Compartment, is not, or is no longer a well-informed investor within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004, the above described procedures shall be applied."

Third Resolution

The Meeting decides to amend the voting rights of the shareholders at the general meetings of shareholders and to subsequently amend the articles 24, 25 and 26 of the Articles to read as follows:

« **Art. 24. General meetings of the Company.** The general meeting of shareholders of the Company shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of shareholders amending the articles of incorporation or creating rights or obligations vis-a-vis third parties must be approved by the General Partner, unless otherwise provided for in the private placement memorandum of the Company.

The annual general meeting of shareholders of the Company shall be held in Luxembourg, either at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg, to be specified in the notice of the meeting, at 4.00 p.m. on the third Wednesday of the month of June. If this day is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if the General Partner, acting with sovereign powers, decides that exceptional circumstances so require.

Other general meetings of shareholders may be held at the place and on the date specified in the notice of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) calendar days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address recorded in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

Each share, whatever its value, shall provide entitlement to one vote. Fractions of shares do not give their holders any voting right.

Shareholders may take part in meetings by designating in writing or by facsimile, telegram or telex, other persons to act as their proxy.

The requirements for participation, the quorum and the majority at each general meeting are those outlined in articles 67 and 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless otherwise adapted by the private placement memorandum of the Company.

Any resolution of a meeting of shareholders to the effect of amending these articles of incorporation or any terms contained in the private placement memorandum of the Company, as may be amended and supplemented from time to time, that pertain to the other governance of the Company, the rights of shareholders, the rights to distributions and others of similar importance to shareholders, must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the shares issued by the Company at the first call and, if not achieved, with no quorum requirement for the second call and, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at the meeting and (iii) the consent of the General Partner. The consent of the General Partner shall not be required for resolutions concerning the removal of the General Partner.

Notwithstanding the above provisions, any resolution of a meeting of shareholders to the effect of voluntarily repealing the SICAR status pursuant to the Law of 15 June 2004 shall be passed with the unanimous vote of all shareholders of the Company, subject to the prior approval of the Luxembourg supervisory commission in this respect.

In accordance with article 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of shares of any Compartment, class or type vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other Compartment or Compartments, class or classes, type or types shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such Compartment or Compartments, class or classes, type or types. The resolutions, in order to be valid, must be adopted in compliance with the

quorum and majority requirements referred herein, with respect to each Compartment or Compartments, class or classes, type or types concerned.

Notwithstanding the above, the decisions specified below shall be taken by a general meeting of shareholders acting with a majority representing not less than two thirds (2/3) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at the meeting with a fifty percent (50%) quorum requirement:

- a) Extension of the duration of the Company pursuant to section III. "Structure of the Company", sub-section A. "General Information" of the private placement memorandum of the Company;
- b) Extension of the Last Closing date pursuant to section IX. "General Description of Shares of the Company", sub-section C.2. "Subsequent Closings" of the private placement memorandum of the Company;
- c) Removal of the General Partner; pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section C. "Removal of the General Partner" of the private placement memorandum of the Company;
- d) Approval of Transferee in case of transfer of Shares pursuant to section XII. "Transfer and Redemption of Shares" of the private placement memorandum of the Company;
- e) Cure/ Approval of a Change of Control Event pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section C. "Removal of the General Partner" of the private placement memorandum of the Company;
- f) Replacement of a Key Person following a Key Person Event pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section B. "Key Persons" of the private placement memorandum of the Company;
- g) Waiver of Key Person Event and termination of Suspension Period pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section B. "Key Persons" of the private placement memorandum of the Company;
- h) Amendment of the Articles pursuant to section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sub-section B. "General Meetings" of the private placement memorandum of the Company.

However, none of the following decisions shall require the consent of the General Partner to be validly adopted:

- a) Removal of the General Partner; pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section C. "Removal of the General Partner" of the private placement memorandum of the Company;
- b) Cure/ Approval of a Change of Control Event pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section C. "Removal of the General Partner" of the private placement memorandum of the Company;
- c) Replacement of a Key Person following a Key Person Event pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section B. "Key Persons" of the private placement memorandum of the Company;
- d) Waiver of Key Person Event and termination of Suspension Period pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section B. "Key Persons" of the private placement memorandum of the Company;

Notwithstanding the above, the decisions specified below shall be taken by a general meeting of shareholders acting with a majority representing not less than seventy-five percent (75%) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at the meeting with a seventy five percent (75%) quorum requirement at the first meeting, or if such quorum is not met at such first meeting, then with a fifty percent (50%) quorum requirement for any succeeding meeting:

- a) Early termination of the Investment Period pursuant to section IX. "General Description of the Shares of the Company", sub-section C.4. "Investment Period" of the private placement memorandum of the Company;
- b) Decision to undertake or permit any merger, spin-off, consolidation, reorganization or sale of all or substantially all of the Company's assets;
- c) Appointment of a replacement general partner pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section C. "Removal of the General Partner" of the private placement memorandum of the Company;
- d) Change of Control of the General Partner pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section C. "Removal of the General Partner" of the private placement memorandum of the Company;
- e) Removal of the General Partner pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section C. "Removal of the General Partner" of the private placement memorandum of the Company;
- f) Change of Control of the Investment Advisor pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section C. "Removal of the General Partner" of the private placement memorandum of the Company;
- g) Dissolution, liquidation and termination of the Company pursuant to section XX. "Liquidation of the Company" of the private placement memorandum of the Company;
- h) Extension of the duration of the Company pursuant to section III. "Structure of the Company" of the private placement memorandum of the Company;
- i) Material amendments to the private placement memorandum of the Company pursuant to XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sub-section D. "Amendments to the Placement Memorandum" of the private placement memorandum of the Company.
- i) related party transactions not covered by the private placement memorandum of the Company in excess of USD 50,000; and
- j) The change of the auditor.

However, none of the following decisions shall require the consent of the General Partner to be validly adopted:

- a) Early termination of the Investment Period pursuant to section IX. "General Description of the Shares of the Company", sub-section C.4. "Investment Period" of the private placement memorandum of the Company;
- b) Dissolution, liquidation and termination of the Company pursuant to section XX. "Liquidation of the Company" of the private placement memorandum of the Company;
- c) Extension of the duration of the Company pursuant to section III. "Structure of the Company" of the private placement memorandum of the Company;

Notwithstanding the above, the decisions specified below shall require the unanimous approval of all shareholders, other than the consent of the General Partner:

- a) repealing of the SICAR status of the Company under the 2004 Law pursuant to section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sub-section B. "General Meetings" of the private placement memorandum of the Company;
- b) amendments of the investment objective pursuant to section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sub-section D. "Amendments to the Placement Memorandum" of the private placement memorandum of the Company;
- c) amendments imposing upon Investors an obligation to make any further payment to the Company beyond the amount of their outstanding Commitments pursuant to section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sub-section D. "Amendments to the Placement Memorandum" of the private placement memorandum of the Company;
- d) amendments increasing the liabilities of or obligations of, or diminishes the rights of or protections of, a particular Investor or a particular group of Investors (including any change in the distribution of proceeds as currently foreseen under the placement memorandum) pursuant to section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sub-section D. "Amendments to the Placement Memorandum" of the private placement memorandum of the Company;
- e) amendments affecting the limited liability of any Investor pursuant to section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sub-section D. "Amendments to the Placement Memorandum" of the private placement memorandum of the Company."

« **Art. 25. General meetings in Compartment(s) or in Class(es) of Shares.** The provisions of article 24 shall apply, mutatis mutandis, to such general meetings.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Compartment or of a class of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Decisions pertaining to the acceptance of commitments from new investors not having participated at the first closing by the General Partner, not to be unreasonably withheld in case of eligible investors pursuant to section XII. "Restriction on the Ownership and Subscription of Shares" of the private placement memorandum of the Company shall be taken by the Investors with a majority representing not less than fifty percent (50%) plus one of the votes validly cast by the shareholders of such compartment present or represented at the meeting with a fifty percent (50%) quorum requirement with the consent of the General Partner unless otherwise stated in the private placement memorandum of the Company.

Decisions pertaining to the termination of a Compartment shall be taken by the shareholders with a majority representing not less than two-third (2/3) of the votes validly cast by the shareholders of such compartment present or represented at such meeting with a fifty percent (50%) quorum requirement with the consent of the General Partner unless otherwise stated in the private placement memorandum of the Company."

« **Art. 26. Termination and Amalgamation of, and Transfer of Shares from Compartments or Classes of Shares.** The general meeting of shareholders of each Compartment may transfer all of the assets of such Compartment to, or amalgamate all of the shares of such Compartment with, another existing Compartment within the Company, or to another investment company in risk capital under the provisions of the Law of 15 June 2004, or to another compartment thereof (the "new compartment") in accordance with applicable law, and re-designate the shares of such Compartment as shares of the new compartment (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to the shareholders of such Compartment).

Such a transfer/amalgamation of a Compartment to another existing Compartment within the Company, or to a another investment company in risk capital under the provisions of the Law of 15 June 2004 or to another compartment thereof, may only be initiated by a decision of the general meeting of shareholders of the Compartment concerned taken in relation to such transfer/amalgamation of a Compartment passed with unanimous consent.

In the event that, for any reason whatsoever, the value of the total net assets in any Compartment or the value of the net assets of any class of ordinary shares within a Compartment has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment, or such class of ordinary shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the General Partner may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value (taking into account actual realization prices of investments and

realization expenses) calculated with reference to the Valuation Day in respect of which such decision shall be effective. The Company shall serve a notice to the shareholders of the relevant class or classes prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations. "

Fourth Resolution

The Meeting subsequently resolves to fully restate the Articles which shall henceforth read as follows:

"Chapter I - Form, Term, Object, Registered office

Art. 1. Name and Form. There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a company in the form of a limited partnership by shares (*société en commandite par actions*) with variable capital, qualifying as a *société d'investissement en capital à risque* under the name of "Moringa S.C.A., SICAR" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for a limited duration, the term of the Company being the twelfth (12th) anniversary of its incorporation, being 19 December 2024 without prejudice to one (1) possible extension of two (2) years followed by two (2) further possible extensions of one (1) year each at the proposal of the General Partner with the approval of the general meeting of shareholders of the Company with a majority representing not less than two thirds (2/3) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at such meeting with a fifty percent (50%) quorum requirement.

In any case, the Company may enter into liquidation at any time upon proposition of the General Partner by a resolution of the general meeting of the shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of the Articles.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is the investment of all the funds available to it in risk capital within the widest meaning of article 1 of the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital, as such law may be amended or supplemented from time to time (the "Law of 15 June 2004").

Furthermore, the Company may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its object in accordance with the Law of 15 June 2004.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

If the General Partner considers that extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to compromise the registered office's normal activity or easy communications between this office and abroad, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until such time as these abnormal circumstances have ceased completely; this temporary measure shall not, however, have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding a temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Chapter II - Capital

Art. 5. Share Capital. The capital of the Company shall be represented by shares of no nominal value and shall at any time be equal to the total value of the net assets of the Company and its Compartments (as defined in article 7 hereof). The minimum capital of the Company cannot be lower than the level provided for by the Law of 15 June 2004. Such minimum capital must be reached within a period of twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as an investment company in risk capital under Luxembourg law. Upon incorporation the initial share capital of the Company is represented by thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) fully paid-up represented by one (1) general partner share subscribed by the General Partner in its capacity as unlimited shareholder (*associé-gérant commandité*) of the Company and thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) ordinary shares.

Art. 6. Capital Variation. The Company's share capital shall vary, without any amendment to the articles of incorporation, as a result of the Company issuing new shares or redeeming its shares.

Art. 7. Compartments. The General Partner may, at any time, create different categories of shares, each one corresponding to a distinct part or "compartment" of the Company's net assets (hereinafter referred to as a "Compartment"). In such event, it shall assign a particular name to them, which it may amend, and may limit or extend their duration if it sees fit.

Each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Compartment(s). The Company shall be considered as one single legal entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Compartment shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Compartment shall, if not expressed in Euro (EUR), be converted into Euro (EUR) and the capital shall be the total of the net assets of all Compartments and classes of shares.

Chapter III - Shares

Art. 8. Form of Shares. The shares of the Company may be issued in registered form only.

All shares of the Company issued in registered form shall be registered in the register of shareholders kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him and the amounts paid.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The General Partner shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

The share certificates, if any, shall be signed by the General Partner. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The Company may issue temporary share certificates in such form as the General Partner may determine.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

A duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, if a shareholder so requests and proves to the satisfaction of the Company that his share certificate has been lost, damaged or destroyed. The new share certificate shall specify that it is a duplicate. Upon its issuance, the original share certificate shall become void.

Damaged share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Compartment or class of shares on a pro rata basis.

Art. 9. Classes of Shares. The shares of the Company are reserved to well-informed investors within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004 and the Company will refuse to issue shares to the extent the legal or beneficial ownership thereof would belong to persons or companies which do not qualify as well-informed investors within the meaning of the said law.

In addition to the one or several general partner shares subscribed by the General Partner as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company, the General Partner may decide to issue one or more classes of ordinary shares, for the Company or for each Compartment, to be subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires).

Each class of shares may differ from the other classes with respect to its cost structure, the initial investment required, its specific distribution rights or the currency in which the net asset value is expressed or any other feature. Within each class, there may be capitalization share-type and distribution share-types.

Whenever dividends are distributed on distribution shares, the portion of net assets of the class of shares to be allotted to all distribution shares shall subsequently be reduced by an amount equal to the amounts of the dividends distributed, thus leading to a reduction in the percentage of net assets allotted to all distribution shares, whereas the portion of net assets allotted to all capitalisation shares shall remain the same.

The General Partner may decide not to issue or to cease issuing classes, types or sub-types of shares in one or more Compartments.

Any future reference to a Compartment shall include, if applicable, each class and type of share making up this Compartment and any reference to a type shall include, if applicable, each sub-type making up this type.

Art. 10. Issue of Shares. Subject to the provisions of the Law of 15 June 2004, the General Partner is authorized without limitation to issue an unlimited number of shares at any time, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares and/or in any Compartment; the General Partner may, in particular, decide that shares of any class and/or of any Com-

partment shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the private placement memorandum of the Company.

In addition to the restrictions concerning the eligibility of investors as foreseen by the Law of 15 June 2004, the General Partner may determine any other subscription conditions such as the minimum amount of commitments/subscriptions, the minimum amount of the aggregate net asset value of the shares of a Compartment to be initially subscribed, the minimum amount of any additional shares to be issued, the application of default interest payments on shares subscribed and unpaid when due, restrictions on the ownership of shares and the minimum amount of any holding of shares. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the private placement memorandum of the Company.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be determined in compliance with the rules and guidelines fixed by the General Partner and reflected in the private placement memorandum of the Company. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner and reflected in the private placement memorandum of the Company.

The General Partner may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

Art. 11. Redemption. The General Partner may redeem shares pursuant to the terms and procedures set forth in the private placement memorandum of the Company and within the limits provided by law and these articles of incorporation.

The Company shall not proceed to redemption of shares in the event the net assets of the Company would fall below the minimum capital foreseen in the Law of 15 June 2004 as a result of such redemption.

The redemption price shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the General Partner and reflected in the private placement memorandum of the Company. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner and reflected in the private placement memorandum of the Company.

The Company may redeem shares whenever the General Partner considers redemption to be in the best interests of the Company or a Compartment.

In addition, the shares may be redeemed compulsorily in accordance with article 14 "Limitations of the ownership of shares" herein.

The Company shall use its best commercial efforts to make all distributions in cash in the Reference Currency. From year ten (10) onwards, the Company shall have the right, if the General Partner so determines that it is not commercially practical to make such distributions in cash, to make distributions to any shareholder in specie by allocating to the Shareholder investments from the portfolio of assets according to its pro rata ownership of the assets in question.

Art. 12. Transfer of Shares. When a shareholder has outstanding obligations vis-à-vis the Company, by virtue of his subscription agreement or otherwise, ordinary shares held by such shareholder may only be transferred, pledged or assigned with the written consent from the General Partner, which consent shall not be unreasonably withheld. In such event, any transfer or assignment of ordinary shares is subject to the purchaser or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the seller under the subscription agreement or any agreement, entered into by the seller and other shareholders from time to time or otherwise.

Art. 13. Conversion. Shareholders are not entitled to require the conversion of whole or part of their shares of any class of a Compartment into shares of the same class in another Compartment or into shares of another existing class of that or another Compartment.

Art. 14. Limitations of the Ownership of Shares. The General Partner may restrict or block the ownership of shares in the Company by any natural person or legal entity if the General Partner considers that this ownership violates the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or of any other country, or may subject the Company to taxation in a country other than the Grand Duchy of Luxembourg.

In such instance, the General Partner may:

a) decline to issue any shares when it appears that such issue might or may have as a result the allocation of ownership of the shares to a person who is not authorised to hold shares in the Company; and/or

b) proceed with the compulsory redemption of all the relevant shares if it appears that a person who is not authorised to hold such shares in the Company, either alone or together with other persons, is the owner of shares in the Company, or proceed with the compulsory redemption of any or a part of the shares, if it appears to the Company that one (1) or several persons is or are an owner or owners of a proportion of the shares in the Company in such a manner that this may be detrimental to the Company. The following procedure applicable to fully paid shares issued by each of the compartments registered in the name of a defaulting investor in accordance with the private placement memorandum of the Company (the "Defaulted Redeemable Shares") shall be applied in accordance with the private placement memorandum of the Company:

(i) the General Partner shall send a notice (hereinafter called the "Redemption Notice") to the defaulting investor possessing the Defaulted Redeemable Shares; the Redemption Notice shall specify the Defaulted Redeemable Shares to be redeemed, the price to be paid, and the place where this price shall be payable. The Redemption Notice may be sent to the Defaulting Investor by recorded delivery letter to his last known address. The defaulting investor in question shall be obliged without delay to deliver to the Company the certificate or certificates, if there are any, representing the

Defaulted Redeemable Shares specified in the Redemption Notice. From the close of business of that day specified in the redemption notice, the defaulting investor shall cease to be the owner of the Defaulted Redeemable Shares specified in the Redemption Notice and the certificates representing these Shares shall be rendered null and void in the financial and legal records of the Company;

(ii) in such compulsory redemption, the redemption price per share will be equal to the lesser of:

- the amount already drawn down and paid by the defaulting investor, less (a) any default interest due, (b) any equalisation interest paid, if any and (c) any distributions made to the defaulting investor, and
- seventy-five percent (75%) of the net asset value of such Defaulted Redeemable Shares on the relevant redemption date, less default interest on the unpaid part of the subscription amounts due, as well as administration and miscellaneous costs and expenses borne by the Company in respect of such default.

The above-mentioned redemption price will be payable only at the close of the liquidation process of the relevant Compartment(s).

The price at which the shares specified in the redemption notice shall be redeemed (the "Redemption Price") shall in such instances be equal to the net asset value per share. Payment of the Redemption Price will be made to the owner of such shares in the reference currency of the relevant Class, except during periods of exchange restrictions, and will be deposited by the Company, within a period of time customary to the industry with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender of the Share certificate or certificates, if issued, representing the Shares specified in such notice. Upon deposit of such Redemption Price as aforesaid, no person interested in the Shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholders appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the Share certificate or certificates, if issued, as aforesaid. The exercise by the Company of this power shall not be questioned or invalidated in any case, on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided that in such case said powers were exercised by the Company in good faith.

In particular, the General Partner may restrict or block the ownership of shares in the Company by any "US Person" unless such ownership is in compliance with the relevant US laws and regulations. The term "US Person" means any resident or person with the nationality of the United States of America or one of their territories or possessions or regions under their jurisdiction, or any other company, association or entity incorporated under or governed by the laws of the United States of America or any person falling within the definition of "US Person" under such laws.

Given the above, and for the avoidance of doubt, in the event the General Partner finds out that a potential investor in any of the Compartments, or an already existing shareholder in any Compartment, is not, or is no longer a well-informed investor within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004, the above described procedures shall be applied.

Art. 15. Net Asset Value. The net asset value of the shares in every Compartment, class, type or sub-type of share of the Company, shall be determined at least once a year and expressed in the currency(ies) decided upon by the General Partner. The General Partner shall decide the days by reference to which the assets of the Company or Compartments shall be valued (each a "Valuation Day") and the appropriate manner to communicate the net asset value per share, in accordance with the legislation in force.

I. The Company's assets shall include:

- all cash in hand or on deposit, including any outstanding accrued interest;
- all bills and promissory notes and accounts receivable, including outstanding proceeds of any sale of securities;
- all securities, shares, bonds, time notes, debenture stocks, derivatives (to be used solely for hedging purposes as further described in the placement memorandum) or subscription rights, warrants, money market instruments, and all other investments and transferable securities belonging to the relevant Compartment;
- all dividends and distributions payable to the Compartment either in cash or in the form of stocks and shares (the Company may, however, make adjustments to account for any fluctuations in the market value of transferable securities resulting from practices such as ex-dividend or ex-claim negotiations);
- all outstanding accrued interest on any interest-bearing securities belonging to the Compartment, unless this interest is included in the principal amount of such securities;
- the Company's or relevant Compartment's formation expenses, to the extent that such expenses have not been written-off or fully amortized within five (5) years of the Company's or Compartment's formation;
- the Company's or relevant Compartment's other fixed assets, including office buildings, equipment and fixtures; and
- all other assets whatever their nature, including the proceeds of swap transactions and advance payments.

II. The Company's liabilities shall include:

- all borrowings, bills, promissory notes and accounts payable;

- all known liabilities, whether or not already due, including all contractual obligations that have reached their term, involving payments made either in cash or in the form of assets, including the amount of any dividends declared by the Company regarding each Compartment but not yet paid;

- a provision for any capital tax and income tax accrued on the Valuation Day and any other provisions authorized or approved by the General Partner; and

- all other liabilities of the Company of any kind with respect to each Compartment, except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company including, but not limited to: formation expenses (provided they are fully amortized within five (5) years from the incorporation of the Company); expenses in connection with and fees payable to the General Partner, the investment manager(s), advisers(s), accountants, depositary and correspondents, registrar, transfer agents, paying agents, brokers, distributors, permanent representatives in places of registration and auditors; administration, domiciliary services, promotion, printing, reporting, publishing (including advertising or preparing and printing of private placement memorandum of the Company, explanatory memoranda, registration statements and financial reports) and other operating expenses; the cost of buying and selling assets (transaction costs); interest and bank charges, as well as taxes and other governmental charges.

The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis yearly or for other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

III. The value of the Company's assets shall be determined as follows:

- the value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be equal to the entire amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

- the value of all portfolio securities and money market instruments or derivatives that are listed on an official stock exchange or traded on any other regulated market will be based on the last available price on the principal market on which such securities, money market instruments or derivatives are traded, as supplied by a recognized pricing service approved by the General Partner. If such prices are not representative of the fair value, such securities, money market instruments or derivatives as well as other permitted assets may be appraised at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith under the direction of the General Partner;

- the value of securities and money market instruments which are not quoted or traded on a regulated market will be appraised at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith under the direction of the General Partner;

- investments in private equity securities will be appraised at a fair value under the direction of the General Partner in accordance with appropriate professional standards, such as the Valuation Guidelines published by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA), in effect as of the applicable date, as further specified in the private placement memorandum of the Company;

- the valuation of swaps, which will be used solely for hedging purposes as further described in the placement memorandum, will be based on their market value, which itself depends on various factors (e.g. level and volatility of the underlying asset, market interest rates, residual term of the swap). Any adjustments required as a result of issues and redemptions are carried out by means of an increase or decrease in the nominal of the swaps, traded at their market value;

- the valuation of derivatives traded over-the-counter (OTC), such as futures, forward or option contracts not traded on exchanges or on other recognized markets, which will be used solely for hedging purposes as further described in the placement memorandum, will be based on their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner on the basis of recognized financial models in the market and in a consistent manner for each category of contracts. The net liquidating value of a derivative position is to be understood as being equal to the net unrealized profit/loss with respect to the relevant position;

- the value of other assets will be determined prudently and in good faith under the direction of the General Partner in accordance with the relevant valuation principles and procedures.

The General Partner may authorize the use of other specific methods of valuation if it considers that such methods would enable the fair value of any asset of the Company to be determined more accurately and consistently.

Where necessary, the fair value of an asset is determined by the General Partner, or by a committee appointed by the General Partner, or by a designee of the General Partner.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with the valuation/accounting principles specified in the private placement memorandum of the Company.

The General Partner's valuation procedures and/or valuations will generally be reviewed by the independent auditor of the Company. On an exceptional basis and when the environment and conditions so require, the General Partner may seek the assistance of an independent valuer to perform the valuation of specific investments. In the latter case, the costs of such additional independent valuations shall be borne by the relevant Compartment.

The Advisory Committee, acting by a decision adopted by at least two thirds (2/3) of the members present or represented, and with a fifty percent (50%) quorum requirement shall have the right to contest any valuation made by the General Partner, in which case a third party appraiser shall conduct the valuation and such valuation shall be binding.

For each Compartment, adequate provisions will be made for expenses incurred and due account will be taken of any off-balance sheet liabilities in accordance with fair and prudent criteria.

For each Compartment and for each class, the net asset value per share shall be calculated in the relevant reference currency with respect to each Valuation Day by dividing the net assets attributable to such Compartment or class (which shall be equal to the assets minus the liabilities attributable to such Compartment or class) by the number of shares issued and in circulation in such Compartment or class; assets and liabilities expressed in foreign currencies shall be converted into the relevant reference currency, based on the relevant exchange rates.

The Company's net assets shall be equal to the sum of the net assets of all its Compartments.

In the absence of bad faith, wilful default, gross negligence or manifest error, every decision to determine the net asset value taken by the General Partner or by any bank, company or other organization which the General Partner may appoint for such purpose, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

Art. 16. Allocation of Assets and Liabilities among the Compartments. For the purpose of allocating the assets and liabilities between the Compartments, the General Partner shall establish a portfolio of assets for each Compartment in the following manner:

- the proceeds from the issue of each share of each Compartment are to be applied in the books of the Company to the portfolio of assets established for that Compartment and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such portfolio subject to the following provisions;

- where any asset is derived from another asset, such derivative asset is applied in the books of the Company to the same portfolio as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant portfolio;

- where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular portfolio or to any action taken in connection with an asset of a particular portfolio, such liability is allocated to the relevant portfolio;

- in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular portfolio, such asset or liability is as a rule allocated to all the portfolios pro rata to their net asset values or according to the committed amounts to each Compartment as appropriate; provided, that if and when specific and unique circumstances so justify, the General Partner may otherwise allocate such asset or liability amongst portfolios in equal parts if such allocation is equitable and in good faith; notwithstanding the foregoing, if and when specific circumstances so justify, such asset or liability may be allocated to all portfolios in equal parts;

- upon the payment of dividends to the holders of shares in any Compartment, the net asset value of such Compartment shall be reduced by the amount of such dividends.

Towards third parties, the assets of a given Compartment will be liable only for the debts, liabilities and obligations concerning that Compartment. In relations between shareholders, each Compartment is treated as a separate entity.

Art. 17. Suspension of Calculation of the Net Asset Value. The General Partner may temporarily suspend the determination of the net asset value for one or more Compartments, in the following cases:

- when the stock exchange(s) or market(s) that supplies/supply prices for a significant part of the assets of one or several Compartments are closed, or in the event that transactions on such a market are suspended, or are subject to restrictions, or are impossible to execute in volumes allowing the determination of fair prices;

- when the information or calculation sources normally used to determine the value of a Compartment's assets are unavailable, or if the value of a Compartment's investment cannot be determined with the required speed and accuracy for any reason whatsoever;

- when exchange or capital transfer restrictions prevent the execution of transactions of a Compartment or if purchase or sale transactions of a Compartment cannot be executed at normal rates;

- when the political, economic, military or monetary environment, or an event of force majeure, prevent the Company from being able to manage normally its assets or its liabilities and prevent the determination of their value in a reasonable manner;

- when, for any other reason, the prices of any significant investments owned by a Compartment cannot be promptly or accurately ascertained;

- when the Company or any of the Compartments is/are in the process of establishing exchange parities in the context of a merger, a contribution of assets, an asset or share split or any other restructuring transaction;

- when there is a suspension of redemption or withdrawal rights by several investment funds in which the Company or the relevant Compartment is invested;

- in exceptional circumstances, whenever the General Partner considers it necessary in order to avoid irreversible negative effects on one or more Compartments, in compliance with the principle of equal treatment of shareholders in their best interests.

The suspension of the calculation of the net asset value shall be notified to the relevant persons through all means reasonably available to the Company, unless the General Partner is of the opinion that a publication is not necessary considering the short period of the suspension.

The suspension measures provided for in this article may be limited to one or more Compartments.

Chapter IV - Administration and Management of the company

Art. 18. General Partner. The Company shall be managed by the General Partner.

The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who needs not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amending the articles of incorporation, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the General Partner.

Art. 19. Powers of the General Partner. The General Partner shall determine the investment policies and strategies of the Company and of each Compartment and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, as set forth in the private placement memorandum of the Company, in compliance with applicable laws and regulations.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the General Partner.

The General Partner may appoint an investment advisor, as well as any other management or administrative agents. The General Partner may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

Art. 20. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 21. Liability. The holders of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 22. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the directors and/or managers and/or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director, manager or officer of the General Partner who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 23. Indemnification. The General Partner and each member, manager, partner, shareholder, director, officer, employee, agent or controlling person of the General Partner ("Indemnified Persons") may be exculpated and entitled to indemnification to the fullest extent permitted by law out of the assets of the Company against any cost, expense (including attorneys' fees), judgment and/or liability, reasonably incurred by, or imposed upon such person in connection with any action, suit or proceeding (including any proceeding before any administrative or legislative body or agency) to which such person may be made a party or otherwise involved or with which such person will be threatened by reason of its activities and functions qualifying her as an Indemnified Person; provided, however, that any such person will not be so exculpated with respect to any matter as to which such person is determined not to have acted in good faith in the best interests of the Company and the relevant Compartments or with respect to any manner in which such person acted in a grossly negligent manner or in material breach of the constitutive documents of the Company or any provisions of relevant service agreement, has committed a fraud, wilful misconduct or a material violation of Luxembourg law or a material violation of securities laws in a jurisdiction in which shares have been (or are being) offered and/ or sold. Notwithstanding the foregoing, advances from funds of the Company to a person entitled to indemnification hereunder for legal expenses and other costs incurred as a result of a legal action will be made only if the following three conditions are satisfied: (1) the legal action relates to the performance of duties or services by such person on behalf of the Company; (2) the legal action is initiated by a third party to the Company; and (3) such person undertakes to repay the advanced funds in cases in which it is finally and conclusively determined that it would not be entitled to indemnification hereunder.

The Company shall not indemnify the Indemnified Persons in the event of claim resulting from legal proceedings initiated by another Indemnified Person.

Chapter V - General meetings

Art. 24. General meetings of the Company. The general meeting of shareholders of the Company shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of shareholders amending the articles of incorporation or creating rights or obligations vis-a-vis third parties must be approved by the General Partner, unless otherwise provided for in the private placement memorandum of the Company.

The annual general meeting of shareholders of the Company shall be held in Luxembourg, either at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg, to be specified in the notice of the meeting, at 4.00 p.m. on the third Wednesday of the month of June. If this day is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if the General Partner, acting with sovereign powers, decides that exceptional circumstances so require.

Other general meetings of shareholders may be held at the place and on the date specified in the notice of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) calendar days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address recorded in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

Each share, whatever its value, shall provide entitlement to one vote. Fractions of shares do not give their holders any voting right.

Shareholders may take part in meetings by designating in writing or by facsimile, telegram or telex, other persons to act as their proxy.

The requirements for participation, the quorum and the majority at each general meeting are those outlined in articles 67 and 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless otherwise adapted by the private placement memorandum of the Company.

Any resolution of a meeting of shareholders to the effect of amending these articles of incorporation or any terms contained in the private placement memorandum of the Company, as may be amended and supplemented from time to time, that pertain to the other governance of the Company, the rights of shareholders, the rights to distributions and others of similar importance to shareholders, must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the shares issued by the Company at the first call and, if not achieved, with no quorum requirement for the second call and, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at the meeting and (iii) the consent of the General Partner. The consent of the General Partner shall not be required for resolutions concerning the removal of the General Partner.

Notwithstanding the above provisions, any resolution of a meeting of shareholders to the effect of voluntarily repealing the SICAR status pursuant to the Law of 15 June 2004 shall be passed with the unanimous vote of all shareholders of the Company, subject to the prior approval of the Luxembourg supervisory commission in this respect.

In accordance with article 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of shares of any Compartment, class or type vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other Compartment or Compartments, class or classes, type or types shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such Compartment or Compartments, class or classes, type or types. The resolutions, in order to be valid, must be adopted in compliance with the quorum and majority requirements referred herein, with respect to each Compartment or Compartments, class or classes, type or types concerned.

Notwithstanding the above, the decisions specified below shall be taken by a general meeting of shareholders acting with a majority representing not less than two thirds (2/3) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at the meeting with a fifty percent (50%) quorum requirement:

- a) Extension of the duration of the Company pursuant to section III. "Structure of the Company", sub-section A. "General Information" of the private placement memorandum of the Company;
- b) Extension of the Last Closing date pursuant to section IX. "General Description of Shares of the Company", sub-section C.2. "Subsequent Closings" of the private placement memorandum of the Company;
- c) Removal of the General Partner; pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section C. "Removal of the General Partner" of the private placement memorandum of the Company;
- d) Approval of Transferee in case of transfer of Shares pursuant to section XII. "Transfer and Redemption of Shares" of the private placement memorandum of the Company;

- e) Cure/ Approval of a Change of Control Event pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section C. "Removal of the General Partner" of the private placement memorandum of the Company;
- f) Replacement of a Key Person following a Key Person Event pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section B. "Key Persons" of the private placement memorandum of the Company;
- g) Waiver of Key Person Event and termination of Suspension Period pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section B. "Key Persons" of the private placement memorandum of the Company;
- h) Amendment of the Articles pursuant to section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sub-section B. "General Meetings" of the private placement memorandum of the Company.

However, none of the following decisions shall require the consent of the General Partner to be validly adopted:

- a) Removal of the General Partner; pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section C. "Removal of the General Partner" of the private placement memorandum of the Company;
- b) Cure/ Approval of a Change of Control Event pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section C. "Removal of the General Partner" of the private placement memorandum of the Company;
- c) Replacement of a Key Person following a Key Person Event pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section B. "Key Persons" of the private placement memorandum of the Company;
- d) Waiver of Key Person Event and termination of Suspension Period pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section B. "Key Persons" of the private placement memorandum of the Company;

Notwithstanding the above, the decisions specified below shall be taken by a general meeting of shareholders acting with a majority representing not less than seventy-five percent (75%) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at the meeting with a seventy five percent (75%) quorum requirement at the first meeting, or if such quorum is not met at such first meeting, then with a fifty percent (50%) quorum requirement for any succeeding meeting:

- a) Early termination of the Investment Period pursuant to section IX. "General Description of the Shares of the Company", sub-section C.4. "Investment Period" of the private placement memorandum of the Company;
- b) Decision to undertake or permit any merger, spin-off, consolidation, reorganization or sale of all or substantially all of the Company's assets;
- c) Appointment of a replacement general partner pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section C. "Removal of the General Partner" of the private placement memorandum of the Company;
- d) Change of Control of the General Partner pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section C. "Removal of the General Partner" of the private placement memorandum of the Company;
- e) Removal of the General Partner pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section C. "Removal of the General Partner" of the private placement memorandum of the Company;
- f) Change of Control of the Investment Advisor pursuant to section IV. "Management, Governance and Administration", sub-section C. "Removal of the General Partner" of the private placement memorandum of the Company;
- g) Dissolution, liquidation and termination of the Company pursuant to section XX. "Liquidation of the Company" of the private placement memorandum of the Company;
- h) Extension of the duration of the Company pursuant to section III. "Structure of the Company" of the private placement memorandum of the Company;
- i) Material amendments to the private placement memorandum of the Company pursuant to XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sub-section D. "Amendments to the Placement Memorandum" of the private placement memorandum of the Company.
- j) related party transactions not covered by the private placement memorandum of the Company in excess of USD 50,000; and
- k) The change of the auditor.

However, none of the following decisions shall require the consent of the General Partner to be validly adopted:

- a) Early termination of the Investment Period pursuant to section IX. "General Description of the Shares of the Company", sub-section C.4. "Investment Period" of the private placement memorandum of the Company;
- b) Dissolution, liquidation and termination of the Company pursuant to section XX. "Liquidation of the Company" of the private placement memorandum of the Company;
- c) Extension of the duration of the Company pursuant to section III. "Structure of the Company" of the private placement memorandum of the Company;

Notwithstanding the above, the decisions specified below shall require the unanimous approval of all shareholders, other than the consent of the General Partner:

- a) repealing of the SICAR status of the Company under the 2004 Law pursuant to section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sub-section B. "General Meetings" of the private placement memorandum of the Company;

b) amendments of the investment objective pursuant to section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sub-section D. "Amendments to the Placement Memorandum" of the private placement memorandum of the Company;

c) amendments imposing upon Investors an obligation to make any further payment to the Company beyond the amount of their outstanding Commitments pursuant to section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sub-section D. "Amendments to the Placement Memorandum" of the private placement memorandum of the Company;

d) amendments increasing the liabilities of or obligations of, or diminishes the rights of or protections of, a particular Investor or a particular group of Investors (including any change in the distribution of proceeds as currently foreseen under the placement memorandum) pursuant to section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sub-section D. "Amendments to the Placement Memorandum" of the private placement memorandum of the Company;

e) amendments affecting the limited liability of any Investor pursuant to section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sub-section D. "Amendments to the Placement Memorandum" of the private placement memorandum of the Company.

Art. 25. General meetings in Compartment(s) or in Class(es) of Shares. The provisions of article 24 shall apply, mutatis mutandis, to such general meetings.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Compartment or of a class of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Decisions pertaining to the acceptance of commitments from new investors not having participated at the first closing by the General Partner, not to be unreasonably withheld in case of eligible investors pursuant to section XII. "Restriction on the Ownership and Subscription of Shares" of the private placement memorandum of the Company shall be taken by the Investors with a majority representing not less than fifty percent (50%) plus one of the votes validly cast by the shareholders of such compartment present or represented at the meeting with a fifty percent (50%) quorum requirement with the consent of the General Partner unless otherwise stated in the private placement memorandum of the Company.

Decisions pertaining to the termination of a Compartment shall be taken by the shareholders with a majority representing not less than two-third (2/3) of the votes validly cast by the shareholders of such compartment present or represented at such meeting with a fifty percent (50%) quorum requirement with the consent of the General Partner unless otherwise stated in the private placement memorandum of the Company.

Art. 26. Termination and amalgamation of, and Transfer of Shares from Compartments or Classes of Shares. The general meeting of shareholders of each Compartment may transfer all of the assets of such Compartment to, or amalgamate all of the shares of such Compartment with, another existing Compartment within the Company, or to another investment company in risk capital under the provisions of the Law of 15 June 2004, or to another compartment thereof (the "new compartment") in accordance with applicable law, and re-designate the shares of such Compartment as shares of the new compartment (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to the shareholders of such Compartment).

Such a transfer/amalgamation of a Compartment to another existing Compartment within the Company, or to a another investment company in risk capital under the provisions of the Law of 15 June 2004 or to another compartment thereof, may only be initiated by a decision of the general meeting of shareholders of the Compartment concerned taken in relation to such transfer/amalgamation of a Compartment passed with unanimous consent.

In the event that, for any reason whatsoever, the value of the total net assets in any Compartment or the value of the net assets of any class of ordinary shares within a Compartment has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment, or such class of ordinary shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the General Partner may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated with reference to the Valuation Day in respect of which such decision shall be effective. The Company shall serve a notice to the shareholders of the relevant class or classes prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations.

Chapter VI - Annual accounts

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year shall start on 1st January of each year and shall end on 31st December.

The Company shall publish an annual report in accordance with the legislation in force.

Art. 28. Distributions. The General Partner shall, within the limits provided by law and these articles of incorporation, determine how the results of the Company and its Compartments shall be disposed of, and may from time to time declare distributions of dividends in compliance with the principles set forth in the private placement memorandum of the Company.

For any class of shares entitled to distributions, the General Partner may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law and these articles of incorporation.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the General Partner shall determine and distributed to shareholders, pro rata to their Compartment's capital contributions (or applied to offset management fees due and payable), within forty-five (45) days of receipt unless they are to be utilised to pay fees such as management fees.

Any dividend distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the class or classes of shares issued by the Company or by the relevant Compartment.

The Company shall not make distributions, either by way of distribution of dividends or redemption of shares, in the event the net assets of the Company would fall below the applicable legal threshold of one million Euro (EUR 1,000,000.-).

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Chapter VII - Auditor

Art. 29. Auditor. The Company shall have the accounting data contained in the annual report inspected by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the shareholders' general meeting, which shall fix his remuneration. The auditor shall fulfil all duties prescribed by law.

Chapter VIII - Depositary

Art. 30. Depositary. The Company will appoint a depositary which meets the requirements of the Law of 15 June 2004. The depositary shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 15 June 2004.

Chapter IX - Winding-up - Liquidation

Art. 31. Winding-up - Liquidation. The Company may at any time upon proposition of the General Partner be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of these articles of incorporation.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

The liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to shareholders in proportion to their rights.

At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the shareholders will be paid into the Caisse de consignation, which keep them available for the benefit of the relevant shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

Chapter X - General provisions

Art. 32. Applicable Law. In respect of all matters not governed by these articles of incorporation, the parties shall refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto, and the Law of 15 June 2004."

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize août.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires Assemblée» de Moringa S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions ayant son siège social sis 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte en date du 19 décembre 2012 reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 173989 (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Monsieur Mickaël Labigne, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Adrian Aldinger, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le président déclare et demande au notaire d'établir que:

A. L'ordre du jour est le suivant:

1. Modification de la durée de la Société et modification corrélative de l'article 2 des statuts (les «Statuts»);
2. Modification de l'article 14 des Statuts ayant trait à la procédure applicable au rachat forcé d'actions;
3. Modification des droits de vote des actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires et subséquente modification des articles 24, 25 et 26 des Statuts;
4. Refonte totale corrélative des Statuts; et
5. Divers

B. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signées par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrés en même temps;

C. Selon la liste de présence, sur les trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions Ordinaires et une (1) Action de Commandité en circulation trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions Ordinaires et une (1) Action de Commandité sont représentées, soit 100 % des actions émises;

D. Tous les actionnaires étant présents ou représentés et se considérant dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée peut être tenue sans avoir à justifier de l'envoi de convocations, conformément à l'article 24 des Statuts;

E. La présente Assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend les décisions suivantes à l'unanimité:

Première Résolution

L'Assemblée décide de modifier la durée de la Société et de corrélativement modifier l'article 2 des Statuts comme suit:

« **Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée limitée, le terme de la Société étant le douzième (12^{ème}) anniversaire de sa constitution, soit le 19 Décembre 2024, sans préjudice d'une (1) possible prolongation de deux (2) ans suivies de deux (2) subséquentes possibles prolongations d'une (1) année chacune sur proposition de l'Associé Gérant Commandité avec l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société par une majorité représentant pas moins de deux tiers (2/3) des votes valablement émis par les actionnaires présents ou représentés à cette assemblée avec cinquante pourcent (50%) du quorum requis.

Dans tous les cas, la Société peut entrer en liquidation à tout moment sur proposition de l'Associé Gérant Commandité par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité nécessaires à la modification des Statuts.»

Deuxième Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts ayant trait à la procédure applicable au rachat forcé d'actions comme suit:

« **Art. 14. Restrictions à la propriété des actions.** L'Associé Gérant Commandité peut restreindre ou empêcher la détention des actions de la Société par toute personne physique ou morale, si, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, une telle détention viole la loi du Grand-Duché de Luxembourg ou de tout autre pays, ou s'il peut en résulter que la Société soit soumise à une fiscalité autre que luxembourgeoise.

Dans une telle situation, l'Associé Gérant Commandité peut:

- a) refuser l'émission d'actions si cette émission est susceptible ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de ces actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;
- b) procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions s'il apparaît qu'une personne, qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, seule ou avec d'autres personnes, est propriétaire d'actions de la Société, ou procéder au rachat forcé d'une partie des actions s'il apparaît à la Société qu'une (1) personne détient ou que plusieurs personnes détiennent des actions de la Société d'une manière telle que cela soit ou puisse causer un préjudice à la Société. La procédure suivante, applicable aux actions entièrement libérées émises par chacun des compartiments enregistrées au nom de l'investisseur défaillant en conformité avec le prospectus de la Société (les «Actions Rachetables Défaillantes») doit s'appliquer en conformité avec le prospectus de la Société:

(i) l'Associé Gérant Commandité enverra un avis (ci-après «l'Avis de Rachat») à l'investisseur défaillant possédant les Actions Rachetables Défaillantes; l'Avis de Rachat précisera les Actions Rachetables Défaillantes à racheter, le prix de rachat qui sera payé et le lieu où ce prix sera payable. L'Avis de Rachat sera envoyé à l'investisseur défaillant par lettre recommandée à sa dernière adresse connue. L'investisseur défaillant en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats, s'ils ont été émis, représentant les Actions Rachetables Défaillantes mentionnées dans l'Avis de Rachat. Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour précisé dans l'Avis de Rachat, l'investisseur défaillant en

question cessera d'être propriétaire des Actions Rachetables Défaillantes mentionnées dans l'Avis de Rachat et le ou les certificats représentatifs de ces Actions seront annulés dans les registres financiers et légaux de la Société;

(ii) dans le cadre de ce rachat forcé, le prix de rachat par action sera égal au moins élevé:

- du montant déjà prélevé et payé par l'investisseur défaillant, déduction faite (a) de tout intérêt moratoire exigible, (b) de tout intérêt de péréquation, le cas échéant et (c) de tous paiements à l'égard de l'investisseur défaillant, et

- soixante-quinze pourcent (75%) de la valeur nette d'inventaire de ces Actions Rachetables Défaillantes à la date de rachat pertinente, déduction faite de l'intérêt moratoire sur la partie impayée des montants de souscriptions dus, ainsi que les coûts et dépenses d'administration ou divers supportés par la Société dans le cadre d'une telle défaillance.

Le susmentionné prix de rachat sera exigible uniquement à la clôture de la procédure de liquidation du ou des Compartiment(s) pertinent(s).

Le prix de rachat des actions spécifiées dans l'avis de rachat (le «Prix de Rachat») sera dans ces hypothèses égal à la valeur nette d'inventaire par action. Le Prix de Rachat sera payé au porteur desdites actions dans la devise de référence de la Classe visée, sauf durant les périodes de restrictions de change, et sera déposé par la Société, dans un délai normal pour le secteur d'activité concerné, auprès d'un établissement bancaire luxembourgeois ou autre (tel que précisé dans l'avis d'achat) qui le transmettra à l'actionnaire en question contre délivrance du ou des certificats d'Action, s'ils ont été émis, représentant les Actions indiquées dans l'Avis de Rachat. Dès après le dépôt du Prix de Rachat dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les Actions mentionnées dans l'avis d'achat ne pourra faire valoir de droit sur aucune de ces Actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit des actionnaires, apparaissant comme étant le propriétaire des Actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre délivrance du ou des certificats d'Action, s'ils ont été émis, tel que précisé. L'exercice par la Société de tels pouvoirs ne pourra être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des Actions diffère de ce qui est apparu à la Société à la date de l'avis d'achat concerné, pour autant que la Société ait, dans un tel cas, exercé lesdits pouvoirs en toute bonne foi.

Plus particulièrement, l'Associé Gérant Commandité peut restreindre ou empêcher la détention d'actions dans la Société par des «Ressortissants des Etats-Unis», à moins qu'une telle détention soit conforme aux lois et règlements des Etats-Unis d'Amérique applicables. Le terme «Ressortissant des Etats-Unis» signifie tout individu citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou des territoires, possessions ou régions sous leur juridiction, toute association ou société organisée ou établie sous les lois des Etats-Unis d'Amérique ou toute personne considérée comme «Ressortissant des Etats-Unis» en vertu du droit des Etats-Unis d'Amérique applicable en la matière.

En considération des dispositions qui précèdent, et afin d'éviter toute confusion, au cas où l'Associé Gérant Commandité découvre qu'un investisseur potentiel dans tout Compartiment, ou qu'un investisseur existant dans tout Compartiment, s'avère ne pas ou ne plus avoir la qualité d'investisseur averti au sens de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004, les procédures reprises ci-avant s'appliquent.»

Troisième Résolution

L'Assemblée décide de modifier les droits de vote des actionnaires aux assemblées générales des actionnaires et de subséquemment modifier les articles 24, 25 et 26 des Statuts comme suit:

«Chapitre V - Assemblées générales

Art. 24. Assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu que chaque résolution de l'assemblée générale modifiant les statuts ou créant des droits ou des obligations vis-à-vis des tiers doit être approuvée par l'Associé Gérant Commandité, à moins que le prospectus de la Société en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra à Luxembourg, soit au siège social de la Société soit dans un autre lieu à Luxembourg, précisé sur la convocation à l'assemblée générale annuelle, à 16:00 heures le troisième mercredi du mois de Juin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale peut se tenir à l'étranger si l'Associé Gérant Commandité le décide souverainement, si des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par l'Associé Gérant Commandité par un avis indiquant l'ordre du jour et envoyé à chaque actionnaire nominatif par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant la réunion, à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires. La délivrance de cet avis aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation.

L'Associé Gérant Commandité peut déterminer toutes les conditions à satisfaire par les actionnaires pour assister à l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque action, quelle que soit sa valeur, confère un droit de vote représentant une voix. Les fractions d'actions ne permettent pas l'exercice du droit de vote.

Les actionnaires peuvent prendre part aux assemblées par écrit, par facsimilé, télégramme, ou télex ou en désignant une personne pour les représenter.

Les exigences en termes de participation, de quorum et de majorité à chaque assemblée générale sont celles précisées aux articles 67 et 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que le prospectus de la Société en disposent autrement.

Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires ayant pour effet de modifier les statuts ou toutes stipulations contenues dans le prospectus de la Société, telles que ponctuellement amendées ou complétées, se rattachant à une autre gouvernance de la Société, aux droits des actionnaires, aux droits financiers et d'autres droits des actionnaires d'importance similaire; doivent être prises avec (i) un quorum de cinquante pour cent (50%) des actions émises par la Société au premier appel et, le cas échéant, sans exigence de quorum lors du second appel et, (ii) l'approbation de la majorité des deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Gérant Commandité. Le consentement de l'Associé Gérant Commandité n'est pas requis pour les résolutions concernant la révocation de l'Associé Gérant Commandité.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, toute décision des actionnaires prise en assemblée générale et visant à annuler volontairement le statut de SICAR, tel que prévu par la Loi du 15 juin 2004, sera prise à l'unanimité de tous les actionnaires de la Société et soumise à l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier à Luxembourg.

Selon l'article 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, toute décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société modifiant les droits des actionnaires de tout Compartiment, classe ou type par rapport aux droits des détenteurs d'actions de tout (tous) autre(s) Compartiment(s), classe(s) ou type(s) fera également l'objet d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires du ou des Compartiments, classes ou types concernés. Pour être valables, les décisions doivent être prises conformément aux exigences de quorum et de majorité précisées dans les présentes, eu égard à chaque Compartiment, classe ou type concernés.

Nonobstant tout ce qui précède, les décisions énumérées ci-dessous seront prises par une assemblée générale des actionnaires agissant avec une majorité représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée avec un quorum requis de cinquante pourcent (50%):

- a) Prolongement de la durée de la Société conformément à la section III «Structure of the Company», sous-section A «General Information» du prospectus de la Société;
- b) Prolongement de l'Ultime Date de Clôture conformément à la section IX «General Description of Shares of the Company», sub-section C.2. «Subsequent Closings» du prospectus de la Société;
- c) Révocation de l'Associé Gérant Commandité conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section C. «Removal of the General Partner» du prospectus de la Société;
- d) Approbation du Nouvel Actionnaire en cas de transfert des Actions conformément à la section XII «Transfer and Redemption of Shares» du prospectus de la Société;
- e) Remédiation/ Approbation d'une Situation de Changement de Contrôle conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section C. «Removal of the General Partner» du prospectus de la Société;
- f) Remplacement d'une Personne-Clé suivant un Événement lié à une Personne-Clé conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section B. «Key Persons» du prospectus de la Société;
- g) Renonciation d'un Événement lié à une Personne-Clé et fin de la Période de Suspension conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section B. «Key Persons» du prospectus de la Société;
- h) Modification des Statuts conformément à la section XIX "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sous-section B. "General Meetings" du prospectus de la Société.

Cependant, les décisions suivantes ne requièrent pas le consentement de l'Associé Gérant Commandité afin d'être valablement adoptées:

- a) Révocation de l'Associé Gérant Commandité conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section C. «Removal of the General Partner» du prospectus de la Société;
- b) Remédiation/ Approbation d'une Situation de Changement de Contrôle conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section C. «Removal of the General Partner» du prospectus de la Société;
- c) Remplacement d'une Personne-Clé suivant un Événement lié à une Personne-Clé conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section B. «Key Persons» du prospectus de la Société;
- d) Renonciation d'un Événement lié à une Personne-Clé et fin de la Période de Suspension conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section B. «Key Persons» du prospectus de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les décisions énumérées ci-dessous seront prises par une assemblée générale des actionnaires agissant avec une majorité représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) des votes valablement exprimés par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée avec un quorum requis de soixante-quinze pourcent (75%), ou si ce quorum n'est pas atteint lors de cette première assemblée, un quorum de cinquante pourcent (50%) est requis pour toute assemblée subséquente:

- a) Fin anticipée de la Période d'Investissement conformément à la section IX «General Description of the Shares of the Company», sous-section C.4. «Investment Period» du prospectus de la Société;
- b) Décision d'entreprendre ou de permettre toute fusion, scission, consolidation, réorganisation ou vente de la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société;
- c) Nomination d'un associé gérant commandité remplaçant conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section C. «Removal of the General Partner» du prospectus de la Société;
- d) Changement de Contrôle de l'Associé Gérant Commandité conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section C. «Removal of the General Partner» du prospectus de la Société;
- e) Révocation de l'Associé Gérant Commandité conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section C. «Removal of the General Partner» du prospectus de la Société;
- f) Changement de Contrôle du Conseil en Investissement conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section C. «Removal of the General Partner» du prospectus de la Société;
- g) Dissolution, liquidation et cessation de la Société conformément à la section XX «Liquidation of the Company» du prospectus de la Société;
- h) Prolongement de la durée de la Société conformément à la section III «Structure of the Company» du prospectus de la Société;
- i) Modifications substantielles des prospectus de la Société conformément à la section XIX "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sous-section D. "Amendments to the Placement Memorandum" du prospectus de la Société;
- j) Transactions entre parties liées non couvertes par le prospectus de la Société excédant USD 50.000,00; et
- k) Changement du réviseur.

Cependant, les décisions suivantes ne requièrent pas le consentement de l'Associé Gérant Commandité afin d'être valablement adoptées:

- a) Fin anticipée de la Période d'Investissement conformément à la section IX «General Description of the Shares of the Company», sous-section C.4. «Investment Period» du prospectus de la Société;
- b) Dissolution, liquidation et cessation de la Société conformément à la section XX «Liquidation of the Company» du prospectus de la Société;
- c) Prolongement de la durée de la Société conformément à la section III «Structure of the Company» du prospectus de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les décisions énumérées ci-dessous seront prises à l'unanimité des actionnaires, autres que celles nécessitant le consentement de l'Associé Gérant Commandité:

- a) Abrogation du statut de SICAR de la Société prévu par la Loi de 2004 conformément à la section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sous-section B. «General Meetings» du prospectus de la Société;
- b) Modifications de la politique d'investissement conformément à la section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sous-section D. "Amendments to the Placement Memorandum" du prospectus de la Société;
- c) Modifications imposant aux Investisseurs une obligation d'effectuer par la suite tout paiement à la Société au-delà du montant de leurs engagements non-appelés conformément à la section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sous-section D. "Amendments to the Placement Memorandum" du prospectus de la Société;
- d) Modifications augmentant les responsabilités et obligations, ou diminue les droits ou protections, d'un Investisseur particulier ou un groupe particulier d'Investisseurs (incluant tout changement dans la distribution des produits telle que prévue dans ce prospectus) conformément à la section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sous-section D. "Amendments to the Placement Memorandum" du prospectus de la Société;
- e) Modifications affectant la responsabilité limitée de tout Investisseur conformément à la section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sous-section D. "Amendments to the Placement Memorandum" du prospectus de la Société.

Art. 25. Assemblées générales des actionnaires des Compartiments ou des classes d'actions. Les dispositions de l'article 24 s'appliqueront mutatis mutandis à de telles assemblées générales.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les décisions relatives à l'acceptation d'engagements de nouveaux investisseurs n'ayant pas participé au premier closing par l'Associé Gérant Commandité, non refusée de manière déraisonnable si l'investisseur est éligible conformément à la section XII. «Restriction on the Ownership and Subscription of Shares» des prospectus de la Société, doivent être prises par les Investisseurs avec une majorité représentant au moins cinquante pourcent (50%) plus un (1) des votes valablement

exprimés par les actionnaires de tel compartiment présents ou représentés à l'assemblée avec un quorum de cinquante pourcent (50%) requis et avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité, à moins que le prospectus de la Société en disposent autrement.

Les décisions relatives à la cessation d'un Compartiment sera prise par les actionnaires avec une majorité représentant au moins les deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés par les actionnaires d'un tel compartiment présents ou représentés dans cette assemblée avec un quorum de cinquante pourcent (50%) requis et avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité, à moins que le prospectus de la Société en disposent autrement.

Art. 26. Liquidation et Fusion de Compartiments ou Classes d'actions et Transfert d'actions de Compartiments ou Classes d'actions. L'assemblée générale des actionnaires de chaque Compartiment pourra transférer tous les avoirs dudit Compartiment, ou fusionner toutes les actions dudit Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la société ou à une autre société d'investissement en capital à risque soumise aux dispositions prévues par la Loi du 15 juin 2004 ou à un de ses compartiments (le «nouveau compartiment») conformément à la loi applicable, et requalifier les actions dudit Compartiment en actions du nouveau compartiment (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires dudit Compartiment).

Un tel transfert ou une telle fusion d'un Compartiment avec un autre Compartiment de la Société ou avec une autre société d'investissement en capital à risque soumise aux dispositions prévues par la Loi du 15 juin 2004 ou à un de ses compartiments, ne peut être initié que par une décision de l'assemblée générale des actionnaires du Compartiment concerné, prise en relation avec ledit transfert / ladite fusion d'un Compartiment à l'unanimité.

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur de l'ensemble des actifs nets dans un Compartiment ou la valeur des actifs nets d'une quelconque classe d'actions ordinaires dans un Compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant considéré par l'Associé Gérant Commandité comme étant le seuil minimum en dessous duquel un tel Compartiment ou une telle classe d'actions ordinaires ne peut pas fonctionner d'une manière économiquement efficace, ainsi qu'en cas de changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou dans le cadre d'une restructuration économique, l'Associé Gérant Commandité peut décider de procéder au rachat de toutes les actions de la (des) classe(s) d'actions concernées, à la valeur nette d'inventaire calculée eu égard au Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs). La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) classe(s) concernée(s) avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat, de même que la procédure s'y appliquant.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide conséquemment de refondre totalement les Statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} - Forme, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination et Forme. Il existe entre les actionnaires actuels et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions, une société sous la forme d'une société en commandite par actions à capital variable, qualifiée de société d'investissement en capital à risque sous la dénomination de «Moringa S.C.A., SICAR» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée, le terme de la Société étant le douzième (12^{ème}) anniversaire de sa constitution, soit le 19 Décembre 2024, sans préjudice d'une (1) prolongation possible de deux (2) ans suivies de deux (2) subséquentes prolongations possibles d'une (1) année chacune sur proposition de l'Associé Gérant Commandité avec l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société par une majorité représentant pas moins de deux tiers (2/3) des votes valablement émis par les actionnaires présents ou représentés à cette assemblée avec cinquante pourcent (50%) du quorum requis.

Dans tous les cas, la Société peut entrer en liquidation à tout moment sur proposition de l'Associé Gérant Commandité par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité nécessaires à la modification des Statuts.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est le placement de l'ensemble des fonds dont elle dispose en capital à risque au sens le plus large de l'article 1 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée ultérieurement (la «Loi du 15 juin 2004»).

En outre, la Société peut prendre toute mesure et mener toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet dans le respect de la Loi du 15 juin 2004.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Des succursales, filiales et autres sièges peuvent être établis, soit au Grand-duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision de l'Associé Gérant Commandité.

Au cas où l'Associé Gérant Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation

complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Chapitre II - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale, et sera à tout moment égal à la valeur totale de l'actif net de la Société et de ses Compartiments (définis à l'article 7 ci-après). Le capital minimum de la Société ne pourra être inférieur au montant minimum requis par la Loi du 15 juin 2004. Ce montant minimum légal devra être atteint endéans une période de douze (12) mois suivant la date à laquelle la Société aura été agréée en tant que société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois. Le capital initial de la Société lors de sa constitution correspond à trente et un mille euros (31,000.- EUR), entièrement libéré, divisé en une (1) action de commandité souscrite par l'Associé Gérant Commandité de la Société et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires.

Art. 6. Variation du capital social. Le capital de la Société pourra varier, sans modification des statuts, en raison de l'émission d'actions nouvelles ou de rachat par la Société de ses actions.

Art. 7. Compartiments. L'Associé Gérant Commandité peut, à tout moment, créer des classes d'actions différentes correspondant chacune à une partie distincte ou «compartiment» des actifs nets de la Société (ci-après un «Compartiment»). Dans un tel cas, il leur attribuera une dénomination particulière, qu'il pourra décider de modifier, et il pourra éventuellement limiter ou étendre leur durée s'il le juge nécessaire.

Chaque portefeuille d'actifs sera investi pour le bénéfice exclusif du ou des Compartiments concerné(s). La Société sera considérée comme une seule et même entité juridique. Cependant, vis-à-vis des tiers, en particulier envers les créanciers de la Société, chaque Compartiment sera exclusivement responsable de ses engagements.

Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros (EUR), convertis en euros (EUR) et le capital sera égal au montant total des actifs nets de tous les Compartiments et classes d'actions.

Chapitre III - Actions

Art. 8. Formes d'actions. Les actions de la Société pourront être émises sous forme nominative uniquement.

Toutes les actions de la Société émises sous forme nominative seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, ledit registre indiquera le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant des versements effectués.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur ledit registre des actionnaires. L'Associé Gérant Commandité décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

Les certificats d'actions seront signés par l'Associé Gérant Commandité. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en facsimile. La Société peut émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par l'Associé Gérant Commandité.

Tout actionnaire ayant droit à des actions nominatives fournira à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, celle-ci peut permettre que mention en soit faite au registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse pouvant être inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société, à son siège social, ou à toute autre adresse fixée en temps opportun par la Société.

Un duplicata peut être émis à la demande d'un actionnaire, dans le cas où celui-ci démontre à la Société que son certificat a été perdu, endommagé ou détruit, aux conditions et moyennant les garanties que la Société peut déterminer, y compris, notamment, sous forme d'une police assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie. Le nouveau certificat précisera qu'il s'agit d'un duplicata. Dès l'émission du nouveau certificat, le certificat original sera nul.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

La Société peut, à son gré, mettre à la charge de l'actionnaire le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription du certificat de remplacement ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou de plusieurs action(s) est indivise ou litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur celle(s)-ci devront désigner un seul mandataire qui représentera cette (ces) action(s) à l'égard de la Société. L'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) action(s) sera suspendu jusqu'à la désignation de ce mandataire.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne conféreront pas le droit de vote mais donneront droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la classe d'actions ou au Compartiment concernés.

Art. 9. Classes d'actions. Les actions de la Société sont réservées à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004, et la Société refusera d'émettre des actions dès lors que le bénéfice économique pourrait revenir à des personnes ou des sociétés qui ne bénéficient pas de la qualité d'investisseurs avertis au sens de cette loi.

Outre la ou les actions de commandité qu'il aura souscrites en sa qualité d'actionnaire gérant commandité de la Société, l'Associé Gérant Commandité peut décider d'émettre une ou plusieurs classes d'actions ordinaires, pour la Société ou pour chaque Compartiment, qui seront souscrites par les actionnaires commanditaires.

Chaque classe d'actions peut se distinguer des autres classes en raison de sa structure des frais envisagés, de l'investissement initial requis, de ses droits de distribution spécifiques, de la devise dans laquelle est exprimée la valeur nette d'inventaire, ou de toute autre caractéristique. Chaque classe peut comporter des types d'actions de capitalisation et des types d'actions de distribution.

Lorsque des dividendes seront distribués aux porteurs d'actions donnant droit à dividendes, un montant équivalent aux dividendes distribués sera par la suite défalqué de la part des actifs nets de la classe d'actions concernée, qui aura été répartie entre l'ensemble des porteurs des actions donnant droit à dividendes, entraînant de ce fait une diminution du pourcentage des actifs nets attribués à chaque action donnant droit à dividendes, sans que la part des actifs nets attribués à l'ensemble des actions de capitalisation ne soit changée.

L'Associé Gérant Commandité peut décider de ne pas/de cesser d'émettre des classes, types ou sous-types d'actions au sein d'un ou de plusieurs Compartiments.

Toute référence ultérieure à un Compartiment précisera, le cas échéant, chaque classe et chaque type d'action constituant ledit Compartiment et toute référence à un type précisera, le cas échéant chaque sous-type constituant ledit type.

Art. 10. Emission d'actions. L'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions nouvelles, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre, sous réserve des dispositions de la Loi du 15 juin 2004.

L'Associé Gérant Commandité peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans une classe d'actions et/ou un Compartiment; l'Associé Gérant Commandité peut, notamment, décider que les actions d'une certaine classe ou d'un certain Compartiment seront uniquement émises pendant une ou plusieurs période(s) déterminées ou selon toute autre périodicité prévue dans le prospectus de la Société.

Outre les restrictions concernant l'éligibilité des investisseurs prévues par la Loi du 15 juin 2004, l'Associé Gérant Commandité peut déterminer tout autre condition de souscription tel qu'un montant minimum d'engagements/souscriptions, un montant minimum de la valeur nette d'inventaire totale des actions d'un Compartiment devant être initialement souscrites, un montant minimum d'actions supplémentaires devant être émises, l'application d'un paiement des intérêts moratoires sur les actions souscrites et non payées à échéance, des restrictions concernant la propriété des actions ou encore les montants minimaux de détention d'actions. Ces conditions seront exposées et décrites plus avant dans le prospectus de la Société.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera déterminé conformément aux règles et directives établies par l'Associé Gérant Commandité et reflétées dans le prospectus de la Société. Le prix ainsi déterminé devra être payé endéans une période prévue par l'Associé Gérant Commandité et indiquée dans le prospectus de la Société.

L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout administrateur, dirigeant, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Art. 11. Rachat. L'Associé Gérant Commandité peut racheter les actions en conformité avec les conditions et procédures décrites dans le prospectus et dans les limites prescrites par la loi et prévues dans les présentes.

La Société ne procédera pas au rachat des actions si, suite à un tel rachat, les actifs nets de la Société viendraient à tomber sous le seuil de capital prévu dans la Loi du 15 juin 2004.

Le prix de rachat sera déterminé conformément aux règles et directives établies par l'Associé Gérant Commandité et reflétées dans le prospectus de la Société. Le prix ainsi déterminé pourra être payé endéans une période prévue par l'Associé Gérant Commandité et indiquée dans le prospectus de la Société.

La Société pourra opérer au rachat d'actions lorsque l'Associé Gérant Commandité estime qu'un tel rachat est dans les meilleurs intérêts de la Société ou d'un Compartiment.

Par ailleurs, les actions pourront être obligatoirement rachetées, conformément à l'article 14 «Restrictions à la détention d'actions» des présentes.

La Société devra déployer tous ses meilleurs efforts commerciaux afin d'effectuer tous les règlements en numéraire dans la Monnaie de Référence. A compter de dix (10) ans, la Société pourra à bon droit considérer, si l'Associé Gérant Commandité le détermine, qu'il n'est pas commercialement réalisable d'effectuer de tels règlements en numéraire, d'ef-

fectuer des règlements à tout associé en espèces en lui attribuant des investissements du portefeuille des actifs en considération de sa quote-part de propriété des actifs en question.

Art. 12. Transfert d'actions. Lorsqu'un actionnaire ne s'est pas encore entièrement acquitté de ses obligations envers la Société, en vertu de son contrat de souscription ou par tout autre moyen, les actions ordinaires détenues par cet actionnaire ne peuvent être cédées, nanties ou transférées qu'avec l'autorisation écrite de l'Associé Gérant Commandité, qui ne pourra refuser cette autorisation sans motif raisonnable. Dans ce cas, le transfert ou la cession d'actions ordinaires est soumis à la condition que l'acheteur ou le cessionnaire prenne à sa charge par écrit, préalablement au transfert ou à la cession, toutes les obligations du cédant stipulées dans le contrat de souscription ou dans tout contrat conclu par le cédant et d'autres actionnaires de manière ponctuelle ou de toute autre manière.

Art. 13. Conversion. Les actionnaires ne sont pas en droit d'exiger la conversion de tout ou partie de leurs actions d'une classe d'un Compartiment en actions de la même classe dans un autre Compartiment ou en actions d'une autre classe existante au sein dudit Compartiment ou d'un autre Compartiment.

Art. 14. Restrictions à la propriété des actions. L'Associé Gérant Commandité peut restreindre ou empêcher la détention des actions de la Société par toute personne physique ou morale, si, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, une telle détention viole la loi du Grand-Duché de Luxembourg ou de tout autre pays, ou s'il peut en résulter que la Société soit soumise à une fiscalité autre que luxembourgeoise.

Dans une telle situation, l'Associé Gérant Commandité peut:

a) refuser l'émission d'actions si cette émission est susceptible ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de ces actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

b) procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions s'il apparaît qu'une personne, qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, seule ou avec d'autres personnes, est propriétaire d'actions de la Société, ou procéder au rachat forcé d'une partie des actions s'il apparaît à la Société qu'une (1) personne détient ou que plusieurs personnes détiennent des actions de la Société d'une manière telle que cela soit ou puisse causer un préjudice à la Société. La procédure suivante, applicable aux actions entièrement libérées émises par chacun des compartiments enregistrées au nom de l'investisseur défaillant en conformité avec le prospectus de la Société (les «Actions Rachetables Défaillantes») doit s'appliquer en conformité avec le prospectus de la Société:

(i) l'Associé Gérant Commandité enverra un avis (ci-après «l'Avis de Rachat») à l'investisseur défaillant possédant les Actions Rachetables Défaillantes; l'Avis de Rachat précisera les Actions Rachetables Défaillantes à racheter, le prix de rachat qui sera payé et le lieu où ce prix sera payable. L'Avis de Rachat sera envoyé à l'investisseur défaillant par lettre recommandée à sa dernière adresse connue. L'investisseur défaillant en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats, s'ils ont été émis, représentant les Actions Rachetables Défaillantes mentionnées dans l'Avis de Rachat. Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour précisé dans l'Avis de Rachat, l'investisseur défaillant en question cessera d'être propriétaire des Actions Rachetables Défaillantes mentionnées dans l'Avis de Rachat et le ou les certificats représentatifs de ces Actions seront annulés dans les registres financiers et légaux de la Société;

(ii) dans le cadre de ce rachat forcé, le prix de rachat par action sera égal au moins élevé:

- du montant déjà prélevé et payé par l'investisseur défaillant, déduction faite (a) de tout intérêt moratoire exigible, (b) de tout intérêt de péréquation, le cas échéant et (c) de tous paiements à l'égard de l'investisseur défaillant, et
- soixante-quinze pourcent (75%) de la valeur nette d'inventaire de ces Actions Rachetables Défaillantes à la date de rachat pertinente, déduction faite de l'intérêt moratoire sur la partie impayée des montants de souscriptions dus, ainsi que les coûts et dépenses d'administration ou divers supportés par la Société dans le cadre d'une telle défaillance.

Le susmentionné prix de rachat sera exigible uniquement à la clôture de la procédure de liquidation du ou des Compartiment(s) pertinent(s).

Le prix de rachat des actions spécifiées dans l'avis de rachat (le «Prix de Rachat») sera dans ces hypothèses égal à la valeur nette d'inventaire par action. Le Prix de Rachat sera payé au porteur desdites actions dans la devise de référence de la Classe visée, sauf durant les périodes de restrictions de change, et sera déposé par la Société, dans un délai normal pour le secteur d'activité concerné, auprès d'un établissement bancaire luxembourgeois ou autre (tel que précisé dans l'avis d'achat) qui le transmettra à l'actionnaire en question contre délivrance du ou des certificats d'Action, s'ils ont été émis, représentant les Actions indiquées dans l'Avis de Rachat. Dès après le dépôt du Prix de Rachat dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les Actions mentionnées dans l'avis d'achat ne pourra faire valoir de droit sur aucune de ces Actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit des actionnaires, apparaissant comme étant le propriétaire des Actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre délivrance du ou des certificats d'Action, s'ils ont été émis, tel que précisé. L'exercice par la Société de tels pouvoirs ne pourra être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des Actions diffère de ce qui est apparu à la Société à la date de l'avis d'achat concerné, pour autant que la Société ait, dans un tel cas, exercé lesdits pouvoirs en toute bonne foi.

Plus particulièrement, l'Associé Gérant Commandité peut restreindre ou empêcher la détention d'actions dans la Société par des «Ressortissants des Etats-Unis», à moins qu'une telle détention soit conforme aux lois et règlements des Etats-Unis d'Amérique applicables. Le terme «Ressortissant des Etats-Unis» signifie tout individu citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou des territoires, possessions ou régions sous leur juridiction, toute association ou société or-

ganisée ou établie sous les lois des Etats-Unis d'Amérique ou toute personne considérée comme «Ressortissant des Etats-Unis» en vertu du droit des Etats-Unis d'Amérique applicable en la matière.

En considération des dispositions qui précèdent, et afin d'éviter toute confusion, au cas où l'Associé Gérant Commandité découvre qu'un investisseur potentiel dans tout Compartiment, ou qu'un investisseur existant dans tout Compartiment, s'avère ne pas ou ne plus avoir la qualité d'investisseur averti au sens de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004, les procédures reprises ci-avant s'appliquent.

Art. 15. Calcul de la valeur nette d'inventaire. La valeur nette d'inventaire des actions dans chaque Compartiment, classe, type ou sous-type d'action de la Société et pour chaque Compartiment de la Société, sera déterminée au moins une fois par an et exprimée dans la ou les devises fixées par l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité fixe les jours auxquels la valeur des actifs de la Société ou des Compartiments sera déterminée (chacun de ces jours, un «Jour d'Evaluation») et les modalités selon lesquelles la valeur nette d'inventaire par action est rendue publique, conformément à la législation en vigueur.

I. Les actifs de la Société comprennent:

- toutes les liquidités en caisse ou détenues sur des comptes, y compris les intérêts courus et à recevoir;
- tous les effets, billets à ordre exigibles et créances, y compris le produit des ventes de titres toujours en suspens;
- tous les titres, actions, obligations, effets à terme, actions privilégiées, instruments dérivés (utilisés uniquement aux fins de couverture, tel que décrit dans le prospectus) ou droits de souscription, warrants, instruments du marché monétaire et tout autre investissement et titre négociable détenu par le Compartiment concerné;
- tous les dividendes et distributions payables au Compartiment, soit en liquidités, soit sous la forme d'actions (la Société peut néanmoins effectuer des ajustements afin de tenir compte des fluctuations de la valeur de marché des titres négociables résultant de pratiques telles que les négociations ex-dividende ou ex-droit);
- tous les intérêts courus et à recevoir sur tous les titres productifs d'intérêts appartenant au Compartiment, à moins que ces intérêts soient inclus dans le principal de ces titres;
- les coûts d'établissement de la Société ou du Compartiment visé, pour autant que ceux-ci n'aient pas encore été sortis du bilan ou entièrement amortis au cours des cinq (5) années suivant la constitution de la Société ou du Compartiment visé;
- les autres actifs immobilisés corporels de la Société ou du Compartiment visé, y compris les locaux, l'équipement et les installations fixes requis; et
- tous les autres avoirs, quelle que soit leur nature, y compris le produit d'opérations sur swaps et les paiements anticipés.

II. Les engagements de la Société comprennent:

- tous les emprunts, effets exigibles, billets à ordre et dettes comptables;
- tous les engagements connus échus ou non, y compris les obligations contractuelles arrivées à échéance, incluant les paiements réalisés en espèces ou sous la forme d'actifs, y compris le montant de tous les dividendes déclarés par la Société eu égard à chaque Compartiment mais pas encore payés;
- les provisions pour impôt sur le capital et sur le revenu dû en date du Jour d'Evaluation ainsi que toute autre provision autorisée ou approuvée par l'Associé Gérant Commandité; et
- tous les autres engagements de la Société, quelle que soit leur nature, eu égard à chaque Compartiment, à l'exception des engagements représentés par des actions de la Société. Pour déterminer le montant de ces engagements, la Société tiendra compte de l'ensemble des frais à charge de la Société; ces frais peuvent notamment comprendre, sans que cette énumération soit pour autant limitative: les frais de constitution (pour autant qu'ils aient été entièrement amortis au cours des cinq (5) années suivant la constitution de la Société); la rémunération / les honoraires des personnes suivantes, ainsi que tous frais afférents: l'Associé Gérant Commandité, le(s) gestionnaire(s) et conseiller(s) en investissement de la Société, les experts-comptables, la banque dépositaire et ses correspondants bancaires, les agents de registre et de transfert, les agents payeurs, les courtiers, distributeurs, agents permanents aux lieux d'enregistrement ainsi que les réviseurs d'entreprises de la Société; la rémunération des agents administratif et domiciliaire, les frais de promotion, d'impression, de compte-rendu, de publication (y compris la promotion ou l'élaboration et l'impression des prospectus de la Société, mémoires explicatifs, déclarations d'enregistrement et rapports financiers), ainsi que tous les frais de fonctionnement connexes; les frais d'acquisition et de vente des actifs (frais de transaction); les intérêts et frais bancaires; ainsi que les impôts et autres charges gouvernementales.

La Société peut calculer les frais administratifs et autres de nature récurrente ou régulière sur la base d'un chiffre estimé annuellement ou pour d'autres périodes anticipées et peut fixer d'avance des frais proportionnels pour toute période de ce type.

III. La valeur des actifs de la Société est déterminée comme suit:

- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des billets d'escompte, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette

valeur puisse être intégralement payée ou reçue, la valeur sera déterminée en retranchant un montant que l'Associé Gérant Commandité estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

- l'évaluation des avoirs de la Société se base, pour les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire ou les produits dérivés admis à une cote officielle ou négociés sur un autre marché réglementé, sur le dernier cours disponible sur le marché principal sur lequel ces valeurs, ces instruments monétaires ou ces dérivés sont négociés, tel que fourni par un service de cotation reconnu, approuvé par l'Associé Gérant Commandité. Si ce cours n'est pas représentatif de leur juste valeur, ces valeurs, instruments monétaires ou dérivés et autres avoirs autorisés seront évalués sur la base sur leur valeur probable de réalisation, estimée de bonne foi sous la supervision de l'Associé Gérant Commandité;

- l'évaluation des titres et instruments monétaires non cotés ou négociés sur un marché réglementé se fonde sur leur valeur probable de réalisation, estimée de bonne foi sous la supervision de l'Associé Gérant Commandité;

- l'évaluation des investissements dans des titres de capital à risque se fonde sur la juste valeur sous la supervision de l'Associé Gérant Commandité et selon les standards professionnels applicables, tels que les directives d'évaluation («Valuation Guidelines») publiées par la «European Private Equity and Venture Capital Association» (EVCA) et en vigueur à la date concernée, tels que précisés dans le prospectus de la Société;

- l'évaluation des swaps, utilisés uniquement aux fins de couverture tel que décrit dans le prospectus, est basée sur leur valeur de marché, elle-même dépendante de plusieurs paramètres, (tels que le niveau et la volatilité des indices sous-jacents, des taux d'intérêt du marché ou la durée résiduelle des swaps). Tout ajustement requis par le fait des émissions et des remboursements sera effectué par le biais d'une augmentation ou diminution du nominal des swaps, négociés à leur valeur de marché;

- l'évaluation des dérivés négociés de gré à gré (OTC), tels que les futures, les forwards et les options non négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, utilisés uniquement aux fins de couverture tel que décrit dans le prospectus, se base sur leur valeur nette de liquidation déterminée conformément aux politiques établies par l'Associé Gérant Commandité, sur la base de modèles financiers reconnus sur le marché et de façon similaire pour toutes les catégories de contrats. La valeur nette de liquidation d'une position dérivée correspond au gain/à la perte non réalisé(e) sur la position en question;

- l'évaluation d'autres avoirs se fait avec prudence et de bonne foi sous la supervision de l'Associé Gérant Commandité, conformément aux principes et procédures d'évaluation généralement acceptés.

L'Associé Gérant Commandité peut permettre d'utiliser une autre méthode d'évaluation spécifique s'il juge qu'une telle évaluation reflète mieux et d'une manière cohérente la valeur réelle d'un avoir de la Société.

La juste valeur d'un actif sera déterminée, si nécessaire, par l'Associé Gérant Commandité, par un comité nommé par l'Associé Gérant Commandité ou par une personne désignée par l'Associé Gérant Commandité.

Toutes les règles seront interprétées et les évaluations effectuées conformément aux principes comptables d'évaluation tels que précisés dans le prospectus de la Société.

Les procédures d'évaluation et / ou les évaluations de l'Associé Gérant Commandité seront généralement revues par l'auditeur indépendant de la Société. Sur des bases exceptionnelles et quand les circonstances et les conditions le requièrent, l'Associé Gérant Commandité peut demander assistance à un expert indépendant pour procéder à l'évaluation d'investissements spécifiques. Dans le dernier cas, les coûts de telles évaluations indépendantes additionnelles doivent être supportés par le Compartiment approprié.

Le Comité Consultatif (Advisory Committee), agissant au titre d'une décision adoptée par au moins deux tiers (2/3) des membres présents ou représentés et avec un quorum requis de cinquante pourcent (50%), est en mesure de contester toute évaluation faite par l'Associé Gérant Commandité, auquel cas un expert indépendant devra effectuer l'évaluation, évaluation s'imposant aux parties.

Des provisions adéquates seront réalisées, Compartiment par Compartiment, pour les dépenses mises à charge de chacun des Compartiments de la Société et il sera éventuellement tenu compte des engagements hors-bilan sur la base de critères justes et prudents.

Dans chaque Compartiment, et pour chaque classe, la valeur nette d'inventaire par action sera calculée dans la devise de référence en divisant au Jour d'Évaluation les avoirs nets de la classe d'actions ou du Compartiment concerné, constitués des avoirs de cette classe d'actions ou de ce Compartiment moins les engagements qui lui sont attribuables, par le nombre d'actions émises et en circulation pour le Compartiment ou la classe d'actions concernés; les actifs et engagements libellés dans des devises étrangères seront convertis dans la devise de référence, sur la base des taux de change pertinents.

Les actifs nets de la Société correspondent à l'ensemble des actifs nets de chaque Compartiment.

En l'absence de mauvaise foi, de manquement volontaire, de faute lourde ou d'erreur manifeste, toute décision relative au calcul de la valeur nette d'inventaire prise par l'Associé Gérant Commandité ou par n'importe quelle banque, société ou organisation désignée par l'Associé Gérant Commandité pour le calcul de la valeur nette d'inventaire sera définitive et contraignante pour la Société et pour les actionnaires présents, passés ou futurs.

Art. 16. Allocation des actifs et des engagements au sein des Compartiments. Afin de répartir les actifs et les engagements entre les Compartiments, l'Associé Gérant Commandité établira un portefeuille d'actifs pour chaque Compartiment de la manière suivante:

- les produits résultant de l'émission de chaque action de chaque Compartiment doivent être attribués, dans les livres de la Société, au portefeuille d'avoirs établi pour ce Compartiment et les avoirs, engagements, revenus et frais y relatifs seront attribués à ce portefeuille, conformément aux dispositions suivantes;

- lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir est attribué, dans les livres de la Société, au même portefeuille auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur est attribuée au portefeuille concerné;

- lorsque la Société s'expose à un engagement relatif à un avoir d'un portefeuille déterminé ou à une action entreprise en relation avec un avoir d'un portefeuille déterminé, cet engagement est affecté au portefeuille concerné;

- au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut être attribué à un portefeuille déterminé, cet avoir ou engagement est généralement attribué à tous les portefeuilles en proportion de la valeur nette d'inventaire respective ou en fonction des montants engagés dans chaque Compartiment en tant que de besoin; pour autant que si et lorsque des circonstances spécifiques et exceptionnelles le justifient, l'Associé Gérant Commandité peut par ailleurs attribuer à parts égales cet actif ou cette dette parmi les portefeuilles, si une telle attribution est équitable et effectuée de bonne foi; nonobstant ce qui précède, si et quand des circonstances particulières le justifient, cet avoir ou engagement peut être attribué à tous les portefeuilles à parts égales.

- à la suite du paiement de dividendes fait aux détenteurs d'actions d'un Compartiment, la valeur nette de tel Compartiment sera réduite du montant de ces dividendes.

Vis-à-vis des tiers, les actifs d'un Compartiment donné ne répondront que des dettes, des engagements et des obligations relatifs à ce Compartiment. Dans les relations entre actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité séparée.

Art. 17. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire. L'Associé Gérant Commandité peut temporairement suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire au sein d'un ou de plusieurs Compartiments, dans les cas suivants:

- lorsque la bourse ou le marché fournissant les cotations pour une part significative des actifs d'un ou de plusieurs Compartiments, est fermé(e), ou que les transactions y sont soit suspendues, soumises à restrictions ou impossibles à exécuter dans les quantités permettant d'établir des justes prix;

- lorsque les moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer la valeur des actifs d'un Compartiment sont suspendus, ou lorsque pour une raison quelconque la valeur d'un investissement d'un Compartiment ne peut pas être déterminée avec la rapidité et l'exactitude nécessaires;

- lorsque des restrictions de change ou de transfert de capitaux empêchent l'exécution des transactions au nom d'un Compartiment ou lorsque les transactions d'achat ou de vente en son nom ne peuvent pas être exécutées à des cours de change normaux;

- lorsque, en raison de facteurs qui relèvent, entre autres, de la situation politique, économique, militaire ou monétaire, ou en cas de force majeure, la Société est dans l'impossibilité d'assurer la gestion courante de ses actifs et engagements et de déterminer la valeur nette d'inventaire d'une manière normale ou raisonnable;

- lorsque, pour toute autre raison, le prix de tout investissement substantiel détenu par un Compartiment ne peut pas être déterminé rapidement ou avec précision;

- en vue d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, apport d'actif, scission ou toute opération de restructuration, impliquant la Société ou le Compartiment concerné;

- lorsqu'il y a une suspension des rachats ou un retrait des droits de sortie par plusieurs fonds d'investissement dans lesquels la Société ou le Compartiment concerné a investi;

- Dans des circonstances exceptionnelles lorsque l'Associé Gérant Commandité considère qu'il faut éviter des effets négatifs irréversibles sur un ou plusieurs Compartiments, en accord avec le principe de traitement égal des actionnaires dans leur meilleur intérêt..

La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire sera annoncée aux personnes concernées par tous les moyens pouvant être raisonnablement mis en œuvre par la Société, à moins que l'Associé Gérant Commandité estime la publication inutile compte tenu de la courte durée de la période de suspension.

Les mesures de suspension prévues dans cet article peuvent être limitées à un ou plusieurs Compartiments.

Chapitre IV - Administration et Gestion de la société

Art. 18. Associé Gérant Commandité. La Société sera gérée par l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société.

En cas d'incapacité juridique, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'agir en cette qualité pour la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, sous réserve de la nomination d'un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire, afin de prendre toutes les mesures urgentes ou de simple gestion administrative, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit convoquée, dans les quinze (15) jours de la désignation de l'administrateur. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires ont la faculté de nommer un remplaçant de l'Associé Gérant Commandité, par résolution adoptée conformément aux

conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. A défaut de cette nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

La nomination d'un nouveau gérant n'est pas subordonnée à l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 19. Pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité déterminera les politiques et stratégies de placement de la Société et de chaque Compartiment et les lignes de conduite à suivre dans la gestion de la Société, tel que précisé dans le prospectus de la Société, conformément à la législation en vigueur.

L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition compatibles avec l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence de l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité peut désigner un conseiller en investissement, aussi bien que des agents de direction ou des agents administratifs. L'Associé Gérant Commandité peut contracter avec des personnes ou des sociétés pour obtenir leurs services, leur déléguer ses pouvoirs et déterminer leur rémunération qui sera prise en charge par la Société.

Art. 20. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de l'Associé Gérant Commandité ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Gérant Commandité.

Art. 21. Responsabilité. Les détenteurs d'actions ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 22. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que l'Associé Gérant Commandité ou tout autre dirigeant, administrateur et/ou fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité a un intérêt dans une telle société ou entreprise, ou est un dirigeant, administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

Tout dirigeant, administrateur ou fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité agissant comme dirigeant, administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation, ne pourra pas, en raison d'un tel lien avec telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur de tels sujets en lien avec tel contrat ou telle affaire.

Art. 23. Indemnisation. L'Associé Gérant Commandité et chaque membre, administrateur, associé, actionnaire, dirigeant, fondé de pouvoir, employé, agent ou personne exerçant un contrôle sur l'Associé Gérant Commandité (les «Personnes Indemnisées») pourra être déchargé et aura droit à une indemnisation prélevée des actifs de la Société la plus large permise par la loi, pour tout frais, dépense (incluant les honoraires d'avocat), jugement et/ou responsabilité, raisonnablement induit par ou imposé à cette personne relativement à une action, procès ou poursuite (y compris toute poursuite devant un organe administratif ou législatif ou agence) impliquant cette personne en tant que partie ou autrement ou par laquelle cette personne serait menacée en raison de ses activités et fonctions la qualifiant de Personne Indemnisée; cependant, une telle personne ne sera pas ainsi déchargée si, dans quelque affaire que ce soit, cette personne n'a pas agi en bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société ou des Compartiments concernés ou si, dans quelque affaire que ce soit, cette personne a commis une faute lourde ou a agi en violation des documents constitutifs de la Société ou des dispositions du contrat de services concerné, ou a commis une fraude, une faute intentionnelle ou une violation substantielle des lois du Luxembourg ou une violation substantielle des lois sur les valeurs mobilières dans une juridiction dans laquelle les actions ont été (ou sont) offertes et / ou vendues. Nonobstant de ce qui précède, des avances sur les fonds de la Société à une personne sujette à indemnisation selon ce qui suit, en raison des dépenses légales et autres frais résultant d'une procédure légale ne seront possibles que si les trois conditions suivantes sont remplies: (1) la procédure légale relative aux obligations de performance ou de services prises par une telle personne au nom de la Société; (2) la procédure légale a été introduite par un tiers à la Société; et (3) cette personne s'engage de rembourser les fonds avancés dans l'hypothèse où il serait définitivement déterminé qu'elle ne saurait recevoir d'indemnisation.

La Société n'indemniser pas les Personnes Indemnisées en cas de réclamation résultant de procédures judiciaires initiées par une autre Personne Indemnisée.

Chapitre V - Assemblées générales

Art. 24. Assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu que chaque résolution de l'assemblée générale modifiant les statuts ou créant des droits ou des obligations vis-à-vis des tiers doit être approuvée par l'Associé Gérant Commandité, à moins que le prospectus de la Société en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra à Luxembourg, soit au siège social de la Société soit dans un autre lieu à Luxembourg, précisé sur la convocation à l'assemblée générale annuelle, à 16:00 heures le troisième mercredi du mois de Juin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour

ouvrable suivant. L'assemblée générale peut se tenir à l'étranger si l'Associé Gérant Commandité le décide souverainement, si des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par l'Associé Gérant Commandité par un avis indiquant l'ordre du jour et envoyé à chaque actionnaire nominatif par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant la réunion, à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires. La délivrance de cet avis aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation.

L'Associé Gérant Commandité peut déterminer toutes les conditions à satisfaire par les actionnaires pour assister à l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque action, quelle que soit sa valeur, confère un droit de vote représentant une voix. Les fractions d'actions ne permettent pas l'exercice du droit de vote.

Les actionnaires peuvent prendre part aux assemblées par écrit, par facsimilé, télégramme, ou télex ou en désignant une personne pour les représenter.

Les exigences en termes de participation, de quorum et de majorité à chaque assemblée générale sont celles précisées aux articles 67 et 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que le prospectus de la Société en dispose autrement.

Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires ayant pour effet de modifier les statuts ou toutes stipulations contenues dans le prospectus de la Société, telles que ponctuellement amendées ou complétées, se rattachant à une autre gouvernance de la Société, aux droits des actionnaires, aux droits financiers et d'autres droits des actionnaires d'importance similaire; doivent être prises avec (i) un quorum de cinquante pour cent (50%) des actions émises par la Société au premier appel et, le cas échéant, sans exigence de quorum lors du second appel et, (ii) l'approbation de la majorité des deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Gérant Commandité. Le consentement de l'Associé Gérant Commandité n'est pas requis pour les résolutions concernant la révocation de l'Associé Gérant Commandité.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, toute décision des actionnaires prise en assemblée générale et visant à annuler volontairement le statut de SICAR, tel que prévu par la Loi du 15 juin 2004, sera prise à l'unanimité de tous les actionnaires de la Société et soumise à l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier à Luxembourg.

Selon l'article 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, toute décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société modifiant les droits des actionnaires de tout Compartiment, classe ou type par rapport aux droits des détenteurs d'actions de tout (tous) autre(s) Compartiment(s), classe(s) ou type(s) fera également l'objet d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires du ou des Compartiments, classes ou types concernés. Pour être valables, les décisions doivent être prises conformément aux exigences de quorum et de majorité précisées dans les présentes, eu égard à chaque Compartiment, classe ou type concernés.

Nonobstant tout ce qui précède, les décisions énumérées ci-dessous seront prises par une assemblée générale des actionnaires agissant avec une majorité représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée avec un quorum requis de cinquante pourcent (50%):

a) Prolongement de la durée de la Société conformément à la section III «Structure of the Company», sous-section A «General Information» du prospectus de la Société;

b) Prolongement de l'Ultime Date de Clôture conformément à la section IX «General Description of Shares of the Company», sub-section C.2. «Subsequent Closings» du prospectus de la Société;

c) Révocation de l'Associé Gérant Commandité conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section C. «Removal of the General Partner» du prospectus de la Société;

d) Approbation du Nouvel Actionnaire en cas de transfert des Actions conformément à la section XII «Transfer and Redemption of Shares» du prospectus de la Société;

e) Remédiation/ Approbation d'une Situation de Changement de Contrôle conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section C. «Removal of the General Partner» du prospectus de la Société;

f) Remplacement d'une Personne-Clé suivant un Événement lié à une Personne-Clé conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section B. «Key Persons» du prospectus de la Société;

g) Renonciation d'un Événement lié à une Personne-Clé et fin de la Période de Suspension conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section B. «Key Persons» du prospectus de la Société;

h) Modification des Statuts conformément à la section XIX "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sous-section B. "General Meetings" du prospectus de la Société.

Cependant, les décisions suivantes ne requièrent pas le consentement de l'Associé Gérant Commandité afin d'être valablement adoptées:

a) Révocation de l'Associé Gérant Commandité conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section C. «Removal of the General Partner» du prospectus de la Société;

b) Remédiation/ Approbation d'une Situation de Changement de Contrôle conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section C. «Removal of the General Partner» du prospectus de la Société;

c) Remplacement d'une Personne-Clé suivant un Événement lié à une Personne-Clé conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section B. «Key Persons» du prospectus de la Société;

d) Renonciation d'un Événement lié à une Personne-Clé et fin de la Période de Suspension conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section B. «Key Persons» du prospectus de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les décisions énumérées ci-dessous seront prises par une assemblée générale des actionnaires agissant avec une majorité représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) des votes valablement exprimés par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée avec un quorum requis de soixante-quinze pourcent (75%), ou si ce quorum n'est pas atteint lors de cette première assemblée, un quorum de cinquante pourcent (50%) est requis pour toute assemblée subséquente:

a) Fin anticipée de la Période d'Investissement conformément à la section IX «General Description of the Shares of the Company», sous-section C.4. «Investment Period» du prospectus de la Société;

b) Décision d'entreprendre ou de permettre toute fusion, scission, consolidation, réorganisation ou vente de la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société;

c) Nomination d'un associé gérant commandité remplaçant conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section C. «Removal of the General Partner» du prospectus de la Société;

d) Changement de Contrôle de l'Associé Gérant Commandité conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section C. «Removal of the General Partner» du prospectus de la Société;

e) Révocation de l'Associé Gérant Commandité conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section C. «Removal of the General Partner» du prospectus de la Société;

f) Changement de Contrôle du Conseil en Investissement conformément à la section IV «Management, Governance and Administration», sous-section C. «Removal of the General Partner» du prospectus de la Société;

g) Dissolution, liquidation et cessation de la Société conformément à la section XX «Liquidation of the Company» du prospectus de la Société;

h) Prolongement de la durée de la Société conformément à la section III «Structure of the Company» du prospectus de la Société;

i) Modifications substantielles des prospectus de la Société conformément à la section XIX "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sous-section D. "Amendments to the Placement Memorandum" du prospectus de la Société;

j) Transactions entre parties liées non couvertes par le prospectus de la Société excédant USD 50.000,00; et

k) Changement du réviseur.

Cependant, les décisions suivantes ne requièrent pas le consentement de l'Associé Gérant Commandité afin d'être valablement adoptées:

a) Fin anticipée de la Période d'Investissement conformément à la section IX «General Description of the Shares of the Company», sous-section C.4. «Investment Period» du prospectus de la Société;

b) Dissolution, liquidation et cessation de la Société conformément à la section XX «Liquidation of the Company» du prospectus de la Société;

c) Prolongement de la durée de la Société conformément à la section III «Structure of the Company» du prospectus de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les décisions énumérées ci-dessous seront prises à l'unanimité des actionnaires, autres que celles nécessitant le consentement de l'Associé Gérant Commandité:

a) Abrogation du statut de SICAR de la Société prévu par la Loi de 2004 conformément à la section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sous-section B. «General Meetings» du prospectus de la Société;

b) Modifications de la politique d'investissement conformément à la section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sous-section D. "Amendments to the Placement Memorandum" du prospectus de la Société;

c) Modifications imposant aux Investisseurs une obligation d'effectuer par la suite tout paiement à la Société au-delà du montant de leurs engagements non-appelés conformément à la section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sous-section D. "Amendments to the Placement Memorandum" du prospectus de la Société;

d) Modifications augmentant les responsabilités et obligations, ou diminuant les droits ou protections, d'un Investisseur particulier ou un groupe particulier d'Investisseurs (incluant tout changement dans la distribution des produits telle que prévue dans ce prospectus) conformément à la section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents

available for inspection and amendments to the placement memorandum", sous-section D. "Amendments to the Placement Memorandum" du prospectus de la Société;

e) Modifications affectant la responsabilité limitée de tout Investisseur conformément à la section XIX. "Financial year, general meetings of shareholders, documents available for inspection and amendments to the placement memorandum", sous-section D. "Amendments to the Placement Memorandum" du prospectus de la Société.

Art. 25. Assemblées générales des actionnaires des Compartiments ou des classes d'actions. Les dispositions de l'article 24 s'appliqueront mutatis mutandis à de telles assemblées générales.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les décisions relatives à l'acceptation d'engagements de nouveaux investisseurs n'ayant pas participé au premier closing par l'Associé Gérant Commandité, non refusée de manière déraisonnable si l'investisseur est éligible conformément à la section XII. «Restriction on the Ownership and Subscription of Shares» des prospectus de la Société, doivent être prises par les Investisseurs avec une majorité représentant au moins cinquante pourcent (50%) plus un (1) des votes valablement exprimés par les actionnaires de tel compartiment présents ou représentés à l'assemblée avec un quorum de cinquante pourcent (50%) requis et avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité, à moins que le prospectus de la Société en disposent autrement.

Les décisions relatives à la cessation d'un Compartiment sera prise par les actionnaires avec une majorité représentant au moins les deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés par les actionnaires d'un tel compartiment présents ou représentés dans cette assemblée avec un quorum de cinquante pourcent (50%) requis et avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité, à moins que le prospectus de la Société en disposent autrement.

Art. 26. Liquidation et Fusion de Compartiments ou Classes d'actions et Transfert d'actions de Compartiments ou Classes d'actions. L'assemblée générale des actionnaires de chaque Compartiment pourra transférer tous les avoirs dudit Compartiment, ou fusionner toutes les actions dudit Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la société ou à une autre société d'investissement en capital à risque soumise aux dispositions prévues par la Loi du 15 juin 2004 ou à un de ses compartiments (le «nouveau compartiment») conformément à la loi applicable, et requalifier les actions dudit Compartiment en actions du nouveau compartiment (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires dudit Compartiment).

Un tel transfert ou une telle fusion d'un Compartiment avec un autre Compartiment de la Société ou avec une autre société d'investissement en capital à risque soumise aux dispositions prévues par la Loi du 15 juin 2004 ou à un de ses compartiments, ne peut être initié que par une décision de l'assemblée générale des actionnaires du Compartiment concerné, prise en relation avec ledit transfert / ladite fusion d'un Compartiment à l'unanimité.

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur de l'ensemble des actifs nets dans un Compartiment ou la valeur des actifs nets d'une quelconque classe d'actions ordinaires dans un Compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant considéré par l'Associé Gérant Commandité comme étant le seuil minimum en dessous duquel un tel Compartiment ou une telle classe d'actions ordinaires ne peut pas fonctionner d'une manière économiquement efficace, ainsi qu'en cas de changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou dans le cadre d'une restructuration économique, l'Associé Gérant Commandité peut décider de procéder au rachat de toutes les actions de la (des) classe(s) d'actions concernées, à la valeur nette d'inventaire calculée eu égard au Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs). La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) classe(s) concernée(s) avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat, de même que la procédure s'y appliquant.

Chapitre VI - Comptes annuels

Art. 27. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

La Société publiera un rapport annuel conformément à la législation en vigueur.

Art. 28. Distributions. L'Associé Gérant Commandité déterminera dans les limites permises par la loi et par les présents statuts, l'affectation des résultats de la Société et de ses Compartiments et pourra périodiquement décider des distributions de dividendes en conformité avec les conditions établies dans le prospectus de la Société.

Pour toute classe d'actions donnant droit à des distributions, l'Associé Gérant Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes conformément aux conditions établies par la loi et dans les présents statuts.

Les paiements des distributions aux détenteurs d'actions inscrits sur le registre des actionnaires seront effectués à ces actionnaires aux adresses inscrites dans le registre des actionnaires.

Les distributions pourront être versées dans la devise, en temps et lieu tels que déterminés en temps opportun par l'Associé Gérant Commandité et distribués aux actionnaires en proportion de leur apport en capital dans le Compartiment (ou appliqués afin de régler en totalité les frais de gestion dues et exigibles) dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de leur réception, à moins qu'il soient utilisés afin de payer les frais tels que les frais de gestion.

Toute distribution de dividendes non réclamée dans les cinq (5) ans reviendront à la (ou aux) classe(s) d'actions émises par la Société ou les Compartiments concernés.

La Société ne procédera pas aux distributions, que ce soit par le biais de distribution de dividendes ou par le rachat d'actions, au cas où l'actif net de la Société tomberait sous le seuil légal de un million d'euros (1,000,000 EUR.-)

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés par la Société et conservés par elle à la disposition des bénéficiaires.

Chapitre VII - Réviseur d'entreprises

Art. 29. Réviseur d'entreprises. Toutes les données comptables de la Société seront contenues dans un rapport annuel examiné par un réviseur d'entreprises indépendant («réviseur d'entreprises agréé») nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera sa rémunération. Le réviseur accomplira toutes les fonctions prévues par la loi.

Chapitre VIII - Dépositaire

Art. 30. Dépositaire. La Société nommera un dépositaire répondant aux conditions prévues par la Loi du 15 juin 2004. Le dépositaire accomplira les fonctions et responsabilités prévues par la Loi du 15 juin 2004.

Chapitre IX - Dissolution - Liquidation

Art. 31. Dissolution - Liquidation. La Société peut à tout moment, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité nécessaires pour la modification des présents statuts.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Celle-ci déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation se déroulera conformément au droit luxembourgeois applicable. Le produit net de la liquidation sera distribué aux actionnaires en proportion de leurs droits.

A l'issue de la procédure de liquidation de la Société, tout montant qui n'a pas été réclamé par les actionnaires sera versé à la Caisse de consignation qui gardera ces montants à disposition des actionnaires concernés pendant la durée prévue par la loi. A la fin de cette période, le solde sera versé au Grand-duché de Luxembourg.

Chapitre X - Dispositions Générales

Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi qu'à la Loi du 15 juin 2004.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. LABIGNE, A. ALDINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2013. Relation: LAC/2013/38465. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131551/1786.

(130159961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Lux Pro Clean, Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 179.360.

STATUTS

L'an deux mille treize, le deux août.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Larbi SEGUER, commerçant, né à Thionville (France) le 26 janvier 1970, demeurant à F-57100 Thionville (France), 11, boucle du bois,

- Monsieur Ahmed CHEKCHAKI, agent de propreté, né à Annaba (Algérie) le 8 avril 1970, demeurant à F-57180 Terville (France), 23, rue ribot,

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "LUX PRO CLEAN"

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet tous travaux de nettoyage de locaux administratifs ou autre ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Le premier administrateur-délégué pourra être nommé lors de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Larbi SEGUER, susdit, cent cinquante-cinq parts	155
- Ahmed CHEKCHAKI, susdit, cent cinquante-cinq parts	155
Total: Trois cent dix parts sociales	310

Les actions ainsi souscrites ont été libérées à concurrence de huit mille euros (EUR 8.000,-) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ huit cent quarante euros (EUR 840,-).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2014.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), des administrateur-délégués à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. - Monsieur Larbi SEGUER, commerçant, né à Thionville (France) le 26 janvier 1970, demeurant à F-57100 Thionville (France), 11, boucle du bois,
2. - Monsieur Ahmed CHEKCHAKI, agent de propreté, né à Annaba (Algérie) le 8 avril 1970, demeurant à F-57180 Terville (France), 23, rue ribot,
3. - Madame Fatiha BOUAFAD épouse CHEKCHAKI, employée, née à Briey (France) le 14 août 1970, demeurant à F-57180 Terville (France), 23, rue ribot,

Est nommé aux fonctions d'administrateur-délégué:

- Madame Fatiha BOUAFAD épouse CHEKCHAKI, employée, née à Briey (France) le 14 août 1970, demeurant à F-57180 Terville (France), 23, rue ribot.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société Benoy Kartheiser Management S.à.r.l., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 47 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B33.849.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018, aussi pour l'administrateur-délégué.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: CHEKCHAKI, SEGUER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 août 2013. Relation: LAC/2013/36344.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013114854/126.

(130139583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Sielac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.232.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil de gérance de la société en date du 10 juillet 2013

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 10 juillet 2013

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Laurent GODINEAU, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- L'adresse professionnelle actuelle de Mademoiselle Emilie SCHMITZ, gérante de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal. L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111643/16.

(130135209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Silvanus Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013111646/10.

(130135137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Eyre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.822.

Les comptes annuels, pour la période du 21 mars 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013112077/12.

(130136090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.
